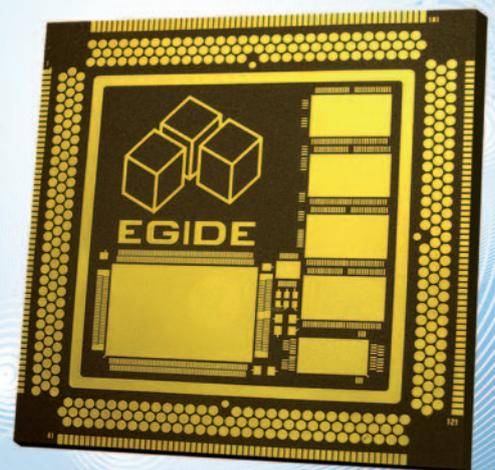




DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

INNOVATIVE HERMETIC PACKAGE SOLUTIONS



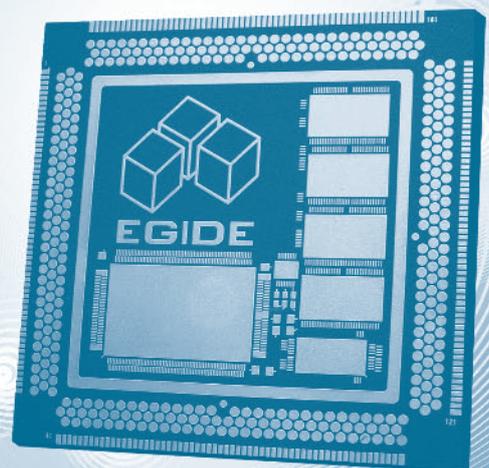


Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mai 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE

Société anonyme au capital de 12 862 750 euros
Siège social : Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 TRAPPES
338 070 352 RCS VERSAILLES

INNOVATIVE HERMETIC PACKAGE SOLUTIONS





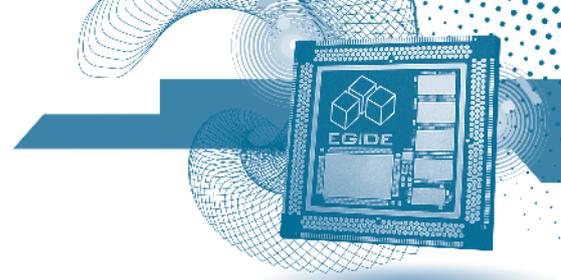
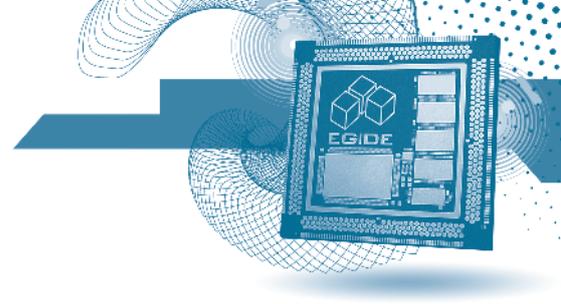


Table des matières

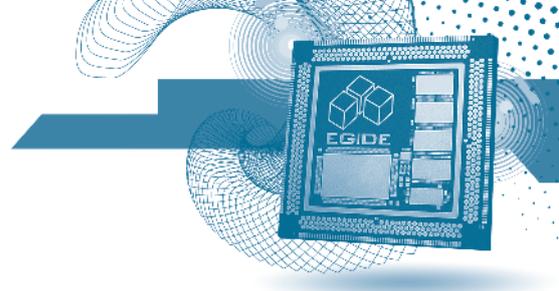
1	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1	Personne responsable des informations	9
1.2	Déclaration de la personne responsable	9
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	10
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	11
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
3.1	Informations financières consolidées 2007, 2008 et 2009	12
3.2	Informations financières (comptes annuels) 2007, 2008 et 2009	12
4	FACTEURS DE RISQUE	13
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	13
4.2	Risques juridiques	14
4.3	Risques industriels et environnementaux	15
4.4	Risques technologiques	17
4.5	Autres risques	17
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	19
5.1	Histoire et évolution de la société	19
5.2	Investissements	20
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	21
6.1	Principales activités	21
6.2	Principaux marchés	23
6.3	Événements exceptionnels	25
6.4	Position concurrentielle	25
7	ORGANIGRAMME	27
7.1	Organigramme du groupe	27
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	27
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	28
8.1	Immobilisations corporelles importantes	28
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	29
8.3	Impact environnemental de l'activité	29
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	32
9.1	Situation financière	32
9.2	Résultat d'exploitation	34

10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	35
10.1	Capitaux	35
10.2	Flux de trésorerie	35
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	35
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	36
10.5	Sources de financement attendues	36
10.6	Engagements hors bilan	36
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	36
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	37
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	38
12.1	Principales tendances	38
12.2	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	38
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	38
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	39
14.1	Conseil d'administration	39
14.2	Conflits d'intérêts	39
14.3	Liste des mandats	40
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	42
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	42
15.2	Montants provisionnés	44
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	45
16.1	Conseil d'administration	45
16.2	Informations sur les contrats de service	45
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	45
16.4	Rapport du président sur le contrôle interne approuvé par le conseil d'administration du 09 avril 2010	45
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	51
16.6	Comité de direction	52
17	SALARIÉS	54
17.1	Répartition	54
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	54
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	55
17.4	Impact social de l'activité d'Egide SA	56
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	59
18.1	Répartition du capital et droits de vote	59
18.2	Franchissement de seuils	59
18.3	Droits de vote différents	60
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	60
19.1	Conventions réglementées	60
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	61



20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	64
20.1	Informations financières historiques (2007 et 2008)	64
20.2	Informations financières pro forma	64
20.3	États financiers 2009	65
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	104
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	106
20.6	Autres informations financières	111
20.7	Politique de distribution des dividendes	111
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	111
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	111
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	112
21.1	Capital social	112
21.2	Acte constitutif et statuts	114
21.3	Marché des titres de la société	118
21.4	Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	118
21.5	Projet de transfert sur Alternext	119
22	CONTRATS IMPORTANTS	119
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	120
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	121
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	121
24.2	Document d'information annuel	121
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	122
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	122
26	PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2010	123
27	TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION	129





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Brégi, Président - Directeur général.

1.2 Déclaration de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations relevant du rapport de gestion répertoriées au chapitre 27 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les états financiers consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux paragraphes 20.4.1 et 20.4.2 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 07 juillet 2009 sous le numéro D.09-0593, qui contiennent des observations.»

Fait à Trappes, le 17 mai 2010,

Philippe Brégi
Président - Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SAS

Monsieur Serge Yablonsky
39 avenue de Friedland
75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Renouvellement : en cas d'adoption de la 7ème résolution par l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010, le mandat sera renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Jean-François Châtel
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

SYC Audit

39 avenue de Friedland
75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean Marc Le Mer, démissionnaire

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

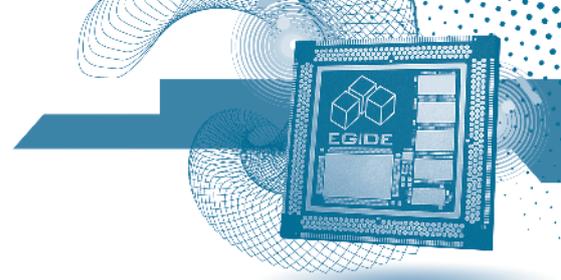
Renouvellement : en cas d'adoption de la 8ème résolution par l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010, le mandat sera renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur Etienne BORIS

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 20 juin 2007

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012



2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre des exercices 2008 et 2009 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Jacques Wenig et Associés				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	70 940 0	83 572 0	100 0	100 0	104 316 0	155 039 0	90 0	91 0
Sous total	70 940	83 572	100	100	104 316	155 039	90	91
Autres prestations Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-	11 788	15 599	10	9
Sous total	0	0	0	0	11 788	15 599	10	9
TOTAL	70 940	83 572	100	100	116 105	170 637	100	100

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères.

Le cabinet SYC S.A. a été nommé par l'assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet Jacques Wenig & Associés démissionnaire.

	SYC S.A.			
	Montants en euros		%	
	2009	2008	2009	2008
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	21 840	0	100	-
Sous total	21 840	0	100	-
Autres prestations Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-
Sous total	0	0	0	-
TOTAL	21 840	0	100	-

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2007, 2008 et 2009

À titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2007, 2008 et 2009 peuvent être sélectionnées :

(En milliers d'euros)	2007 IFRS	2008 IFRS	2009 IFRS
Chiffre d'affaires	26 170	29 847	21 850
Résultat opérationnel	(5 410)	(1 706)	(2 728)
Résultat net	(6 141)	(2 263)	(2 999)
Actifs non courants	6 338	3 558	1 377
Trésorerie disponible	1 416	1 196	483
Dettes financières	5 202	4 713	1 677
Dettes financières des passifs liés à des actifs destinés à être cédés	Non applicable	Non applicable	642
Capitaux propres	7 415	5 480	2 497
Total du bilan	20 007	17 824	10 380

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2009.

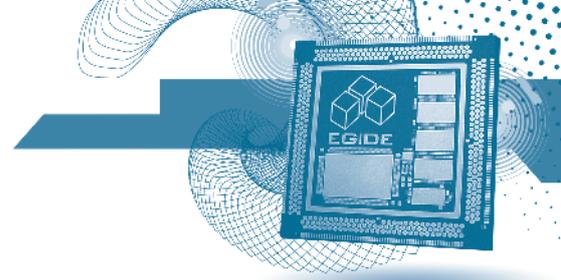
Conformément à IFRS 5, Egide ayant engagé en 2009 une démarche de cession des parts sociales de sa filiale Egima, cette dernière continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité mais ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé (à l'actif et au passif).

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou « IFRS » par simplification. Les états financiers du groupe au 31 décembre 2009 sont les cinquièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

3.2 Informations financières (comptes annuels) 2007, 2008 et 2009

À titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels pour les exercices 2007, 2008 et 2009 peuvent être sélectionnées :

(En milliers d'euros)	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	15 396	18 478	13 282
Résultat exploitation	(2 874)	(149)	(2 184)
Résultat net	(5 934)	(1 606)	(3 502)
Actif immobilisé	3 728	2 376	1 435
Trésorerie disponible	1 072	935	415
Dettes financières	0	0	0
Capitaux propres	7 189	5 583	2 086
Total du bilan	12 738	11 413	6 465



4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

L'opération de cession / location du site de Bollène a été réalisée comme prévu. Par ailleurs, nous ne relevons pas d'élément remettant en cause les hypothèses du plan stratégique. Egide prévoit de ce fait de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - État des dettes.

4.1.2 Risques de change

En 2009, Egide a réalisé 74 % de ses ventes à l'exportation, dont 37 % à destination de l'Amérique du Nord. Au cours de l'exercice, Egide SA a ainsi facturé pour 2,3 millions de dollars (contre-valeur : 1,7 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 9,7 millions de dollars (contre-valeur : 7,0 millions d'euros). La parité du dollar face à l'euro en 2009 (1.39327 en moyenne sur l'année) a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. Par ailleurs, la dégradation de la livre anglaise au cours de l'exercice 2009 a impacté le chiffre d'affaires du groupe d'environ 0,2 million d'euros (à taux de change constant € / £ par rapport à 2008).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA sont utilisées pour des achats de composants auprès de fournisseurs américains. Cependant, les encaissements en dollars sont restés très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage entraîne des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de l'achat des dollars américains destinés à couvrir les dépenses à régler dans cette monnaie. Aucune couverture spécifique n'a été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change en dirhams. La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen / long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollars. Il représente cependant moins de 8 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

En 2009, le niveau anormalement bas du dollar et du yen face à l'euro constaté tout au long de l'exercice a continué de pénaliser Egide SA en terme de compétitivité vis-à-vis de ses concurrents qui sont soit américains soit japonais, et dont les coûts sont principalement en devise locale (contrairement à Egide SA dont les coûts sont principalement en euros).

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(En milliers au 31 décembre 2009)	USD	GBP	MAD
Actifs en devises	5 559	386	6 361
Passifs en devises	1 816	318	5 775
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	3 743	68	586
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	3 743	68	586
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	(37)	(1)	(6)
Cours du 31 décembre 2009 (1 euro =)	1,4406	0,8881	11,304
Impact en milliers d'euros	(26)	(1)	(1)

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.4.2 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).

4.1.3 Risques de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme était de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ». Il est précisé que l'emprunt moyen terme est arrivé à échéance et a été soldé le 28 janvier 2010.

Dans le cadre des contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports d'Egide SA, la commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. Chez Egide USA Inc, le contrat de financement signé avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et des stocks, supporte un taux d'intérêt déterminé de la manière suivante : taux de base + 3,50 % (avec un taux plancher de 7,50 %). Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK auprès de la banque Lloyds supporte un taux d'intérêt égal au taux de base + 1,75 %. Enfin, le financement moyen terme de £ 65 000 a été obtenu par Egide UK auprès de la Lloyds au taux de base + 2,25 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

4.1.4 Risques actions

La société ne détient directement aucune action (y compris des actions propres) autres que celles de ses filiales non cotées. Le portefeuille de Sicav détenu par la société est détaillé au paragraphe 20.5.5 ; s'agissant uniquement de Sicav monétaires avec garantie de capital, il n'y a pas de risque de perte de valeur. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

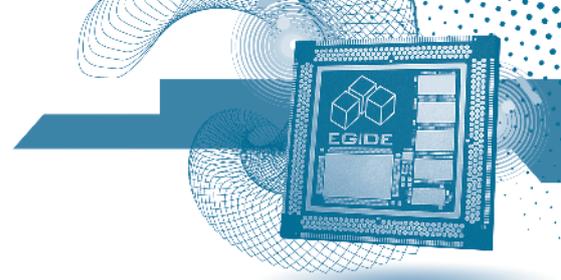
Voir également § 20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage.

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.



4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

En millions	Couverture maximum			
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima
Risques industriels	20 M€ - Franchise 0,01 M€	14,5 M\$	2,50 M£	20 M DHR
Responsabilité civile	10 M€	10 M\$	5 M£	5 M DHR
Bris de machine	0,10 M€	7,2 M\$	-	6,5 M DHR
Auto-mission	0,15 M€	-	-	-
Automobiles	Illimitée	1 M\$	-	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle Franchise 3 j	2,4 M\$	Marge brute - Max 1,788 M£	1,3 M DHR
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	1 M£	-
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$	-	-
Assistance juridique	-	-	-	-

4.2.4 Litiges sociaux

Un litige portant sur le taux de prime de précarité payée aux fins de contrats à durée déterminée (6 % au lieu de 10 %) oppose la société à 15 de ses salariés ou anciens salariés (à ce jour). Le jugement contradictoire du Tribunal des Prud'hommes tenu en février 2010 n'ayant pu départager les parties, un nouveau jugement est programmé dans le courant du mois de septembre 2010. Les montants en jeu étant considérés comme non significatifs, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2009.

4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2009, le premier client a représenté 11,5 % du chiffre d'affaires consolidé contre 10,5 % en 2008. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine ou en Thaïlande (environ 5 % des ventes en 2009) s'adresse principalement soit à des filiales de clients européens ou américains, soit à des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina ou Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Les relations avec la Corée représentant moins de 0,5 % du chiffre d'affaires, le risque est considéré comme non significatif.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, en Angleterre ou au Maroc. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles.

L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée. Egide SA a dû, une seule fois en 20 ans, procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à une allergie au nickel.

4.3.2 Risques matières premières

Les matières utilisées par Egide sont principalement le Kovar (alliage fer-nickel-cobalt), le molybdène, l'acier, le cuivre-tungstène et le verre pour ce qui concerne le scellement verre métal et l'alumine (à la place du verre) pour ce qui concerne le scellement céramique métal. En matière de traitement de surface, la société utilise principalement du nickel et de l'aurocyanure.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

En ce qui concerne l'impact de l'évolution du prix de l'or, il est soit répercuté au client par le biais d'une facturation additionnelle spécifique ou bien il fait l'objet d'un réajustement lors de la prochaine cotation du produit. Cependant, compte tenu des faibles épaisseurs déposées sur nos produits (1,27µ en moyenne), l'impact reste mesuré.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.8).

Le traitement spécifique du Kovar est lié au fait qu'il s'agit de matière première brute, elle-même utilisée par les fournisseurs d'Egide (usineurs, emboutisseurs ou mimeurs) pour fabriquer nos composants de base (fonds, cuvettes, cadres, broches, etc...). Cette matière est un alliage de fer, de nickel et de cobalt ; elle est stockée sous forme de plaques de 1828 x 382 mm de différentes épaisseurs (de 7 à 16 mm) et ne s'altère pas dans le temps. Durant le boom du marché des télécoms des années 1998 / 2000, Egide utilisait jusqu'à 3 tonnes de Kovar par mois. Après l'éclatement de la bulle internet, le besoin en structures usinées en Kovar a quasiment disparu et la consommation est tombée à environ 1 tonne par an. Pour tenir compte de ce taux de rotation devenu très lent, la société a décidé de provisionner ce stock au taux de 75 %, et de maintenir ce taux depuis plusieurs années indépendamment du niveau d'activité. En effet, le Kovar a une valeur minimum de revente en tant que matière première de base et il est appliqué au stock la règle de la juste valeur (valeur marché).

4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques à la fois, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualitatifs sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoirs à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).

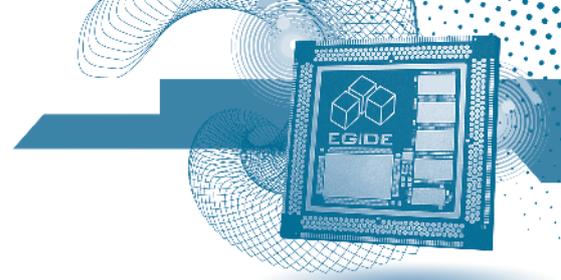
Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société.

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Pour ses installations situées au Maroc, Egide applique les normes environnementales européennes en vigueur, plus restrictives que les normes locales. Par ailleurs, préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000 et à celle des actifs d'Europlus (devenue Egide UK) en 2002, Egide a fait procéder à chaque fois à un audit d'environnement qui n'a révélé aucun risque.



L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond donc aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau...).

Egide est par ailleurs certifié ISO 14001:2004 et ISO 9001:2008.

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Egide fabrique des boîtiers hermétiques ; dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, des produits en plastique pourraient être utilisés à la place de ces boîtiers.

Cependant, les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les diodes laser ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique, l'automobile ou la sécurité.

Dans certaines applications où une herméticité partielle pourrait suffire, l'utilisation de boîtiers à base de polymère viendrait concurrencer les boîtiers totalement hermétiques. Les applications concernées ne sont cependant pas celles où Egide a choisi de se concentrer et de se développer.

4.4.2 Baisse des prix

Le retour d'une production en volume, la concurrence entre nos clients et les effets induits de la crise économique mondiale vécue en 2009 engendrent naturellement une pression à la baisse sur les prix. Les applications pour lesquelles les produits d'Egide sont vendus restent positionnées « haut de gamme » (optoélectronique, industries spatiale et aéronautique, sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque. Le niveau élevé de l'euro par rapport au dollar joue également en la défaveur d'Egide, surtout sur les marchés pour lesquels les prix sont fixés en devise.

La recherche de fournisseurs à bas coût et fiables, effectuée pour quelques composants utilisés dans la fabrication de nos boîtiers, permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges.

4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut rend plus facile la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif et où la technologie utilisée peut être qualifiée de plus « simple ».

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés « high tech »

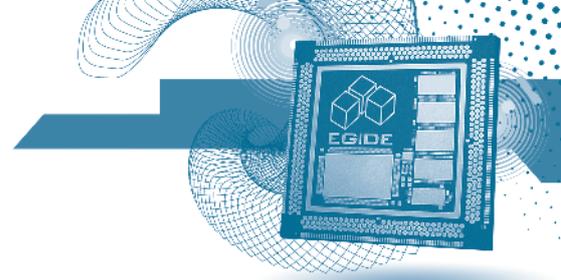
La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications ou en 2009 dans le spatial ou l'aéronautique. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs, et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats.

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités de production de la société implantées en Europe (France, Grande Bretagne) ou aux Etats Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur implantation géographique. Le site de production marocain (Egima, installé à Casablanca) est celui qui pourrait être le plus affecté par l'instabilité politique ou économique éventuelle du pays dans lequel il est installé. Cependant, le risque reste faible ; aussi la société n'a-t-elle mis en place aucune mesure spécifique de couverture. De plus, la cession en cours du site marocain réduira à néant ce risque dans le futur.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. En effet, sur l'année 2009, le volume quotidien moyen d'échanges est resté faible ; il s'est élevé à 1 526 titres (soit 0,12 % du capital) contre 923 titres par jour en 2008.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 338 070 352.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé au 2 rue Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes (Tél : 01 30 68 81 00). Sous réserve de l'approbation de la 11ème résolution par l'assemblée générale du 28 mai 2010, le siège sera transféré sur le site du Sactar - 84500 Bollène (Tél : 04 90 30 97 11).

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : Création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité « encapsulation » de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : Éclatement de la « bulle Internet », qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : Acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : Ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : Poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société. Monsieur Philippe Brégi prend la tête de la société en tant que Président et Directeur général, succédant ainsi à l'ancien PDG qui a fait valoir ses droits

à la retraite.

2009 : Crise économique mondiale impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par la société depuis 2006 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les trois principaux sites de production (américain, marocain et français). La valeur unitaire de ces investissements est très souvent inférieure à 100 K€ (voire 50 K€ dans la plupart des cas). Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour ces années sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	2007	2008	2009
Terrains et constructions	330	11	15
Installations techniques et outillages	564	149	148
Autres immobilisations	86	17	2
Total	980	177	165

Note : les investissements de 2007 incluent les équipements relatifs à la station de stockage des effluents d'Egide SA mis en service en début d'année (montant : 213 K€).

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements pour l'exercice 2010 est du même ordre que celui de l'exercice précédent ; environ 80 % sont prévus pour Egide SA (sécurité des installations et amélioration des performances), 10 % pour Egide USA (sécurité des installations) et 10 % pour Egide UK (équipements). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit-bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Les investissements entrepris dans les années 2000 permettent à la société de générer un chiffre d'affaires bien supérieur à celui réalisé actuellement ; aucun investissement conséquent n'est donc nécessaire pour accroître la production de manière significative, qui plus est dans le contexte économique actuel. Afin de moderniser le logiciel de gestion de production actuellement utilisé par Egide SA, un budget d'environ 0,2 million d'euros avait été envisagé en 2010 ; il a été reporté en 2011.

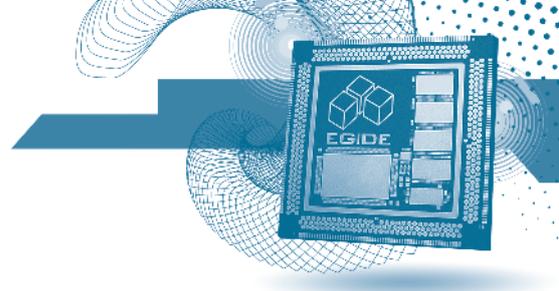
5.2.4 Nantissements des actifs

Des SICAV monétaires inscrites à l'actif du bilan consolidé d'Egide sont données en garantie au profit de la filiale Egima (afin de garantir les emprunts souscrits par la filiale ainsi qu'une caution au profit des douanes marocaines) (voir § 20.3.1.5.4.17).

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2009 :

Nantissement sur immobilisations	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles			Néant		-
Corporelles					-
Financières					-
Total					-

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit également sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre.

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques.

Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or et Nickel), sur une ligne de traitement de surface automatisée, semi automatisée ou manuelle selon les sites de production.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- Nickelage des composants céramiques avant leur assemblage ;
- Pré traitement des composants métalliques ;
- Dorure des boîtiers verre - métal et céramique au stade final de la fabrication.

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou « céramique cofrittée à haute température ». Source de miniaturisation, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules).

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou « green tape »)

La céramique « crue » est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique « crue » dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine - tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre - métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600 °) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

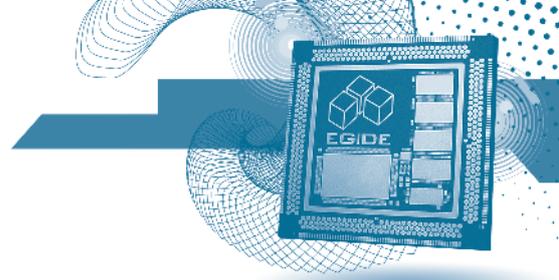
6.1.2 Le moulage par injection de métal (MIM)

La technologie du moulage développée dans la filiale anglaise remplace l'usinage ou l'emboutissage de matière métallique. On utilise ainsi du métal en poudre, injecté sous pression dans un moule, pour obtenir des composants de forme complexe. Une fois amorti le coût du moule, elle permet la production en grandes séries à des prix bas de structures utilisées notamment pour la fabrication des boîtiers. Cette technologie de moulage permet également de produire des pièces en plastique utilisées notamment dans les télécoms (guides et supports de fibres optiques) ainsi que des pièces en métal pour le secteur industriel ou médical.

6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2007		2008		2009	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	15 623	59,7 %	17 518	58,6 %	12 347	56,5 %
Produits céramique	8 034	30,7 %	9 521	31,9 %	6 665	30,5 %
Autres (dont MIM et plastique)	2 369	9,0 %	2 312	7,8 %	1 759	8,0 %
Études	144	0,6 %	496	1,7 %	384	1,8 %
Éléments non récurrents (or)	0	0,0 %	0	0,0 %	695	3,2 %
Total	26 170	100,0 %	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %



6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide sert aujourd'hui les marchés de l'aéronautique civile, de l'automobile, du médical et des applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

L'électronique utilisée dans tous les grands programmes militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques pour assurer sa protection. Présente naturellement dès sa création sur les programmes européens, Egide, grâce à sa filiale Egide USA produisant localement, satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Dans le domaine aéronautique, les différents avions de combats tels le Rafale (France), l'Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), le Jas Grippen (Suède) ou les F22/F35 (États-Unis) utilisent tous des boîtiers tels que ceux fabriqués par Egide. Il en est de même pour les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne également les équipements au sol tels les radars, les détecteurs infrarouge, les missiles sol/sol ou sol/air ou les équipements utilisés dans les blindés (char Leclerc en Europe), les hélicoptères et les porte-avions.

Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres migrent vers la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'eupéanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées.

L'espace connaît une forte croissance sur ses trois applications : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce aux boîtiers verre-métal et à la céramique (MCM). Egide fournit par exemple les équipementiers du lanceur ARIANE V, dont le programme de lancements est rempli pour plusieurs années mais aussi des boîtiers utilisés dans les satellites. La société est ainsi très bien implantée chez les équipementiers du secteur et répond parfaitement à la demande d'eupéanisation des sources.

6.2.2 Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre ;
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse ;
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1 ;
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance ;
- Les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications ;
- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par l'ampleur que par la durée. En légère reprise en 2008, ce marché a malheureusement été ralenti par les effets de la crise économique mondiale de 2009. Néanmoins, la tendance à la hausse devrait s'intensifier sur les prochaines années, la surcapacité des réseaux à l'origine de la crise étant maintenant comblée et le trafic, donc le besoin en transmission de données, n'ayant pas faibli.

Seules les liaisons par fibre optique permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo (les offres « quadruple play ») nécessite le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux implique de nombreuses connexions (FTTC), donc des composants d'encapsulation. Ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables.

6.2.3 Les marchés industriels

En fournissant les sous-équipementiers d'Airbus Industrie et de Boeing, Egide a élargi son activité aux applications industrielles pour l'aéronautique civile. Egide propose ainsi des boîtiers de protection pour les systèmes de gestion moteur (FADEC - Full Authority Digital Electronic Control).

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée dans l'industrie automobile de produits de haute technologie, qui s'adressent aujourd'hui aux camions et aux véhicules haut de gamme. Egide propose ainsi des boîtiers pour les radars anti-collision (régulateur de vitesse « intelligent ») ou pour la détection infrarouge dans des conditions de circulations difficiles (brouillard, nuit, pluie...). Les compétences techniques de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire.

Les applications infrarouge civiles deviennent multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz... Dérivées elles aussi des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2007		2008		2009	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	10 028	38,3 %	12 032	40,3 %	11 973	54,8 %
Télécommunications	6 098	23,3 %	7 446	25,0 %	3 255	14,9 %
Autres (dont industriel)	10 044	38,4 %	10 369	34,7 %	5 927	27,1 %
Éléments non récurrents (or)	0	0,0 %	0	0,0 %	695	3,2 %
Total	26 170	100,0 %	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %

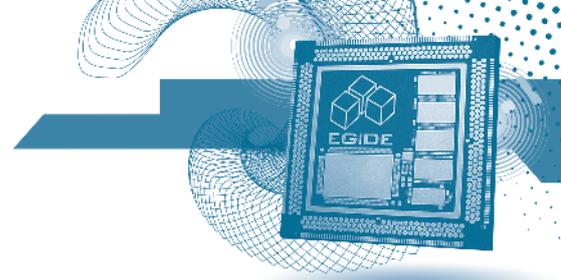
6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du groupe Egide sont les suivants :

Télécommunications	Défense et spatial	Industriel
3S Photonics (France)	Ericsson Saab (Suède)	ABB Entrelec (France)
Alcoa (USA)	Goodrich (GB)	Autocruise (France)
Avanex (Italie)	International Rectifier (USA)	Delavan (GB)
Axsun (USA)	Interpoint (USA)	Flir (USA)
Coset (Corée)	MBDA (France, GB)	Indigo (USA)
CyOptics (USA)	Northrop Grumman (USA)	Q Imaging (Canada)
Discovery Semi (USA)	Raytheon (USA)	Richco (GB)
EM4 (USA)	SCD (Israël)	Sensata (USA)
Exfo (Canada)	Selex (GB)	Servomex (GB)
Fermionics (USA)	Sofradir (France)	Swan Morton (GB)
Fabrinet (Asie)	Solitron Devices (USA)	Ulis (France)
JDS Uniphase (USA, Canada, Chine)	Teledyne Cougar (USA)	Unipath (GB)
Oclaro (GB/Asie)	Textron Systems (USA)	
Perkin Elmer (Canada)	Thales (France)	
TeraXion (Canada)	Thales Alénia Space (France, Italie et Belgique)	
U ² t (Allemagne)	VPT Inc (USA)	

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2009, tous segments d'activité confondus, ont représenté moins de 60 % du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant individuellement plus de 12 % du total. En 2008, les 10 premiers clients représentaient également environ 60 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients.



6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2007		2008		2009	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	7 953	30,4 %	9 003	30,2 %	5 601	25,6 %
Union Européenne (hors France)	4 533	17,3 %	4 017	13,4 %	3 278	15,0 %
Amérique du Nord	10 695	40,9 %	12 050	40,4 %	8 099	37,1 %
Reste du monde	2 989	11,4 %	4 777	16,0 %	4 177	19,1 %
Éléments non récurrents (or - France)	0	0,0 %	0	0,0 %	695	3,2 %
Total	26 170	100,0 %	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %

6.3 Événements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, crise qui s'est poursuivie malgré une "mini bulle" en début 2004. La tendance actuelle est au redémarrage mais dans des proportions et à des vitesses qui devraient éviter les conséquences désastreuses de l'installation de surcapacités.

En 2009, Egide n'a malheureusement pas échappé à la crise économique mondiale dont les conséquences ont été particulièrement sévères pour toutes les sociétés du groupe. Cette crise a d'ailleurs conduit la société à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques, un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1er juillet.

6.4 Position concurrentielle

Très peu d'acteurs au niveau mondial sont présents sur le marché du boîtier hermétique. De plus, les concurrents européens et américains de la société sont plutôt spécialisés dans les produits verre - métal alors que les concurrents japonais proposent principalement des produits céramiques.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	États-Unis	Aéromil	€ 0,7 milliard (1)	New York	€ 3,3 milliards (2)
Kyocera	Japon	Aéromil, télécoms	€ 1,0 milliard (3)	Tokyo	€ 14,5 milliards (4)
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Vactron	Espagne	Automobile	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	États Unis	Aéromil, industriel	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,6 milliard (5)	Tokyo	€ 2,3 milliards (4)
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

(1) Source : Rapport annuel au 31 décembre 2009 pour l'activité « électromécanique » - \$ 0,9 milliard contre \$ 1,1 milliard en 2008.

(2) Source : New York Stock Exchange au 20 avril 2010.

(3) Source : Rapport annuel au 31 décembre 2009 pour l'activité « semi-conducteurs » (année civile) - ¥ 121 milliards contre ¥ 154 milliards en 2008 (année civile).

(4) Source : Tokyo Stock Exchange au 21 avril 2010.

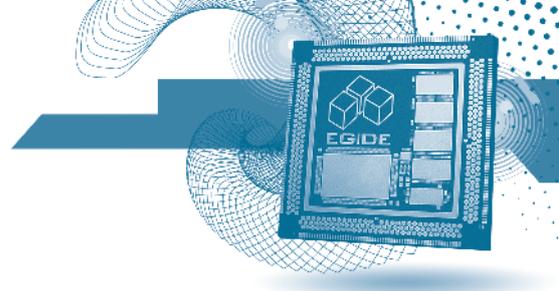
(5) Source : Rapport annuel au 31 décembre 2009 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 70,9 milliards contre ¥ 115,5 milliards en 2008 (année civile).

Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles, au contraire des concurrents marginaux qui s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Kyocera est cependant la seule société non américaine qui, grâce à son usine de San Diego aux États-Unis, vend des produits céramiques aux clients américains de la défense.

On peut regrouper les intervenants ci-dessus en deux catégories :

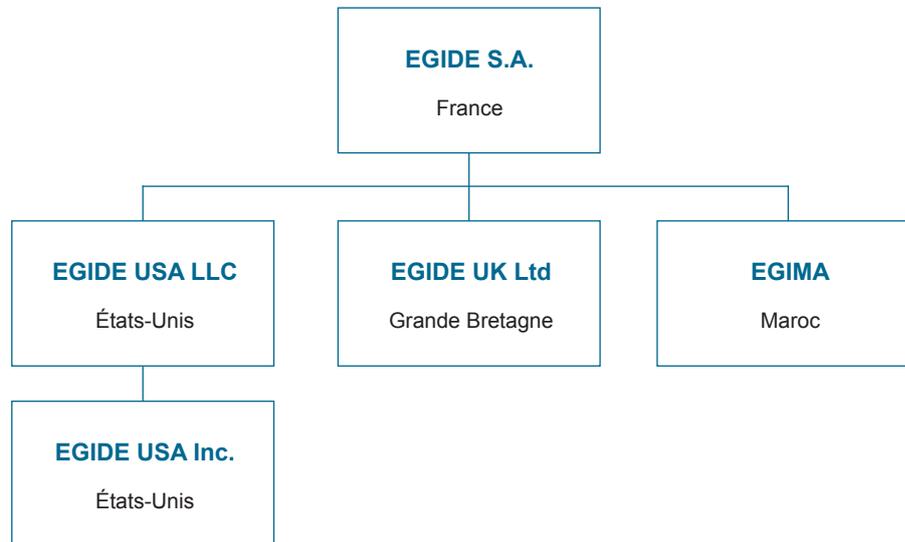
- Des très grands groupes (Kyocéra, NTK, Ametek) ou une division d'un grand groupe (Schott) ;
- Des sociétés de taille moyenne (Egide, Hirai, Electrovac, Vactron).

Dans cet univers concurrentiel, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.



7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement et à 100 % ses trois filiales (Egide USA LLC aux Etats-Unis, Egide UK Ltd en Angleterre et Egima au Maroc). Egide USA LLC détient quant à elle directement et à 100 % la filiale Egide USA Inc., basée aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA, Egide USA Inc et Egide UK sont des sociétés qui ont leur activité économique propre. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire indépendamment les unes des autres. Egima possède également ses actifs de production mais ne vend qu'à Egide SA (mise en place d'un régime de travail à façon). Depuis le 1er juillet 2009, Egima a suspendu son activité.

Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egima, filiale détenue à 100 % par Egide SA depuis sa création en 2002, est en cours de cession ; elle devrait à terme sortir du périmètre du groupe.

Egide SA et toutes ses filiales ont le même président ; elles possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études et services de production. Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 - Conventions réglementées).

Toutes les sociétés opérationnelles du groupe, sauf Egide UK, exercent leur activité dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. La filiale Egide UK Ltd vend des composants métalliques moulés (qui ne sont pas des boîtiers), principalement à destination des marchés télécoms et industriels. Elle permet également de remplacer certains fournisseurs pour des produits utilisés comme composants par les autres sociétés du groupe.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et Woodbridge (Suffolk, UK). Le site marocain n'est plus considéré comme site de production opérationnel.

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment a été cédé à un investisseur immobilier le 03 mars 2010 ; il est loué à ce même investisseur en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré à la même date.

Le site de Cambridge (filiale Egide USA)

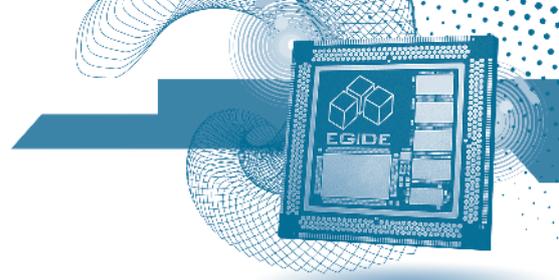
Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal. Le bâtiment est loué à un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans ayant démarré en 2008.

Le site de Woodbridge (filiale Egide UK)

Il détient la technologie de moulage de produits complexes par injection de métal (MIM - Metal Injection Molding). Dans un bâtiment d'environ 2 500 m² pris en location auprès d'un tiers extérieur au groupe pour une durée de 5 ans renouvelable, il assure la fabrication des moules ainsi que la production de composants métalliques. Il dispose d'un bureau d'études moulage.

Par ailleurs, les services administratifs, commerciaux, achats et usinage graphite d'Egide sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 1 300 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2008.

Pour mémoire, le site de Casablanca était rattaché à Bollène et dédié à la fabrication des composants pour embases de relais aéronautiques. Dans un bâtiment de 3 000 m² construit sur un terrain de 10 000 m² dans la zone de l'aéroport de Casablanca, il assurait l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle de composants verre - métal. La demande de ces embases relais ayant fortement réduite, ce site industriel ne répondait plus aux besoins du groupe. Ainsi, la société Egima devrait être cédée à un industriel spécialisé en traitement de surface, qui exploiterait les installations en place (chaîne automatique de traitement de surface et station de traitement des effluents) pour ses propres activités.



8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des trois sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique ;
- D'une salle blanche avec contrôle d'accès contenant de nombreuses machines de transformation de la céramique crue : machines de poinçonnage des vias et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue ;
- D'équipements de fabrication de composants moulés par injection ;
- D'équipements de fabrication de perles de verre ;
- De fours de déliantage ;
- De fours pour le frittage à haute température (1 600°) de la céramique et des composants moulés ;
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées) ;
- De machines de sérigraphie des extrémités ;
- D'un four pour le brasage sous vide ;
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température) ;
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre ;
- D'installations de galvanoplastie contrôlées par ordinateur ;
- De machines de contrôle d'herméticité ;
- De plusieurs centres d'usinage graphite ;
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D) ;
- D'un wire bonder (équipement de câblage) ;
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité

Les informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2009 sont les suivantes :

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, la société consomme de l'eau pour le refroidissement de ses fours et l'alimentation de sa chaîne de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide a mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit « à bain mort », c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu.

En matière d'énergie, la société utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, l'entreprise utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations d'Egide SA de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Consommation 2009
Eau	m ³	8 582
Électricité	kWh	3 183 367
Gaz de ville	kWh	1 094 733
Hydrogène	m ³	17 424
Azote	Kg	761 954

Dans le cadre de sa certification ISO 14001, Egide veille à limiter sa consommation de toutes ces ressources.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1) comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits achetés par la société auprès d'usineurs ou d'emboutisseurs. Le kovar est approvisionné auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines. Possédant un stock en grande quantité (environ 27,4 tonnes), Egide n'a acheté que peu de kovar au cours de l'exercice.

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2009, un total de 49,5 kg d'aurocyanure a été acheté, représentant l'équivalent de 33,8 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide possède des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique de galvanoplastie et de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Après traitement de surface, les boîtiers fabriqués par Egide sont séchés par immersion dans un bain d'HydroChloroFluoroCarbure (HCFC). Ce produit entrant dans le cadre du programme européen de réduction des gaz ayant un impact sur la couche d'ozone, son utilisation est appelée à être interdite. La société qualifie ainsi le produit qui remplacera le HCFC et compte l'utiliser le plus rapidement possible.

Nuisances sonores et olfactives

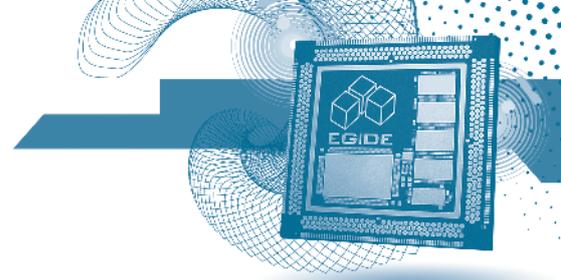
L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est traité par un laveur d'air, équipement qui piège toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Ce laveur d'air est d'ailleurs la seule source de nuisance sonore externe. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne compte tenu de l'environnement dans lequel se situe la société (champs agricoles et bâtiments industriels).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement de l'atelier d'usinage. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la CRAMIF. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques anti-bruit.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Cet environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer régulièrement par des sociétés spécialisées. Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place depuis 2008 (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, ...).



Démarches de certification en matière d'environnement

L'activité d'Egide est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la Drire, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). Certifiée ISO 9001, l'entreprise a obtenu fin 2007 la certification ISO 14001. En 2009, les audits réglementaires menés par l'AFAQ ont confirmé ces certifications.

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

Soumise à autorisation d'exploitation constatée par arrêté préfectoral, Egide applique les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. En cas d'évolution des normes en vigueur, la société s'engage, en accord avec la Drire notamment, à engager les mises en conformité demandées.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Au cours de l'exercice 2009, le coût du contrat d'apprentissage supporté par l'entreprise « Hygiène - Sécurité - Environnement » a été de 13 262 euros pour l'année.

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, la direction de l'usine de Bollène et la direction de la qualité et environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise, sont directement en charge des conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement. Un salarié en contrat d'apprentissage vient épauler le salarié en charge du système qualité et des problèmes d'environnement. L'entreprise s'appuie également sur les organismes extérieurs compétents en la matière comme la Drire, l'APAVE ou des consultants spécialisés.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2009.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition des filiales étrangères (Egide USA et Egide UK), la société avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé qu'aucune des deux sociétés n'était en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans leur pays respectif. Depuis, Egide s'attache à faire respecter à ses filiales américaines et anglaises les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

Concernant Egima, qui est une création d'usine, Egide a appliqué au Maroc les normes environnementales européennes, bien plus contraignantes que les normes locales. Une station de traitement des effluents, intégrée à la ligne de galvanoplastie, permet à cette filiale de ne rejeter aucun déchet dans l'environnement, si ce n'est de l'eau pure.

D'une manière générale, Egide fait appliquer à l'ensemble de ses filiales les normes environnementales propres à chaque pays.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2007

L'année 2007 a été marquée par une évolution des ventes contrastée selon les sites et fortement pénalisée par un dollar en constante chute durant toute l'année. La contre performance du groupe en terme de résultats au cours du premier semestre a conduit l'entreprise à repousser de six mois ses objectifs de retour à l'équilibre en trésorerie, sans cependant remettre en cause la stratégie suivie. Afin de maintenir un niveau de trésorerie convenable sans appel public à l'épargne, Egide a engagé des solutions de financement classiques tels un emprunt bancaire et la cession/location de sites industriels.

En terme d'activité, la société a rencontré en France un grand succès dans les pôles de compétitivité, s'appuyant sur sa position de leader reconnue internationalement et faisant d'elle un acteur incontournable du domaine et accroissant ainsi ses capacités de recherche et développement pour préparer les produits de demain.

La croissance du chiffre d'affaires en 2007 a été de 3 % à taux de change courant mais de 7 % à taux de change constant. La forte dégradation du dollar par rapport à l'euro, passant en moyenne de 1,26 € en 2006 à 1,37 € en 2007, a ainsi pénalisé les ventes de plus d'un million d'euros. Egide SA a eu une croissance faible par rapport aux attentes et Egide USA n'a pas vu en dollars de progression significative de son chiffre d'affaires. Il a également fallu faire face à l'absence de commandes d'embases relais sur le premier trimestre, au décalage de grands programmes spatiaux européens et militaires américains et à la faiblesse de l'activité télécoms, la reprise lente de ce marché n'ayant pas encore concerné les produits d'Egide. Egide UK a par contre réalisé une bonne progression, avec une croissance de 21 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2006.

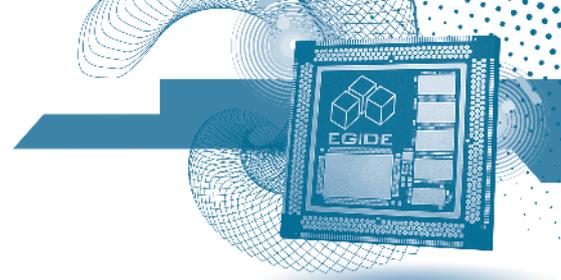
En terme de résultats, l'exercice 2007 a été impacté par des ventes inférieures aux objectifs mais également chez Egide USA par des coûts matières supérieurs aux prévisions. Le coût du maintien d'une compétence minimale à Casablanca (embases relais) et du surdimensionnement ponctuel des effectifs à Bollène (décalage des programmes spatiaux), le mix produits défavorable d'Egide USA appelant beaucoup de structures usinées dont la qualification de sources asiatiques fiables a été plus longue et difficile que prévue ont été autant de facteurs influant négativement sur les marges. De même, des problèmes qualité ont fortement pénalisé le second semestre de la filiale américaine, engendrant des retours de produits qui ont dû être retravaillés puis relivrés sans être refacturés. La consommation de trésorerie a en conséquence été plus élevée qu'attendue et a conduit l'entreprise à définir des financements appropriés afin de maintenir sa trésorerie à un niveau convenable.

Egide USA a ainsi mis en place un contrat d'affacturage en février et a contracté un emprunt à court terme (1 an) d'un montant de 1,4 million de dollars en octobre 2007. En 2007, le groupe a également pris plusieurs contacts avec des agents immobiliers afin de procéder à des cessions / locations de ses sites industriels français (Trappes et Bollène) et américain (Cambridge).

Dans ce contexte difficile, Egide a néanmoins rencontré un grand succès auprès des pôles de compétitivité en étant retenue par deux d'entre eux en 2007 dans le cadre de projets innovants : très haut débit de transmission optique (pôle System@tic Paris Région) et système de vision et de détection de bas niveau de lumière (pôle Elopsys). Egide a par ailleurs proposé sa participation à un programme européen (Euripides) dans le domaine céramique ainsi qu'à un projet soutenu par un troisième pôle de compétitivité (Mov'éo) dans le domaine automobile. Elle a également débuté un partenariat avec la DGA pour mener à bien le projet d'innovation 75µ au sein du dispositif Recherche Exploratoire et Innovation (REI). Les efforts de Recherche et Développement engagés au cours de l'exercice ont donc commencé à porter leurs fruits. La société a par ailleurs obtenu en décembre pour ses sites français la certification environnementale ISO 14001 qui, à l'image de la certification ISO 9001 il y a quelques années, revêt de plus en plus d'importance.

9.1.2 Exercice 2008

L'année 2008 a été marquée par une croissance des ventes significative sur tous les sites (à taux de change constant), néanmoins pénalisée par une parité euro / dollar et euro / livre sterling toujours défavorable. La performance du groupe, avec un excédent brut d'exploitation équilibré atteint au premier semestre, n'a malheureusement pas été reconduite au cours du second semestre, à cause d'un niveau d'activité en baisse sur cette période. Les pertes de l'année ont cependant été très fortement réduites par rapport aux exercices précédents et le niveau de chiffre d'affaire annuel du groupe est maintenant proche de celui nécessaire à l'équilibre en terme de trésorerie et de résultat d'exploitation. Malgré cela, les capitaux propres au 31 décembre 2008 sont devenus inférieurs à la moitié du capital de l'entreprise.



Comme prévu, et afin de maintenir un niveau de trésorerie convenable sans appel public à l'épargne, Egide a mis en œuvre au cours de l'exercice les solutions de financement envisagées. Ainsi, les cessions locations des sites de Trappes (France) et de Cambridge (États Unis) ont été réalisées respectivement en mars et octobre, générant un flux net de trésorerie d'environ 1,7 million d'euros. Ces opérations ont notamment permis de solder l'emprunt de 1,4 million de dollars qui avait été souscrit en 2007 par Egide USA.

La croissance du chiffre d'affaires en 2008 a été de 14 % à taux de change courant mais de 19 % à taux de change constant. La dégradation du dollar par rapport à l'euro, passant en moyenne de 1,37 en 2007 à 1,47 en 2008, et celle de la livre sterling, passant de 0,68 à 0,80, ont ainsi pénalisé les ventes d'environ 1,3 million d'euros. Egide SA a réalisé la plus forte croissance (conforme aux attentes avec plus de 20 % à taux de change constant) alors qu'Egide USA et Egide UK ont vu leurs ventes progresser de 15 à 17 % (également à taux de change constant). La répartition par marchés des ventes de l'exercice (Défense et spatial : 40 % ; Industriel : 35 % ; Télécoms : 25 %) est restée stable par rapport à l'année 2007 mais l'on pouvait déjà noter un fléchissement de certaines activités industrielles au cours du 2ème semestre.

9.1.3 Exercice 2009

Egide n'a malheureusement pas échappé à la crise économique mondiale dont les conséquences ont été particulièrement sévères durant les trois premiers trimestres de l'année pour toutes les sociétés du groupe : - 31 % de chiffre d'affaires pour Egide SA, - 26 % pour Egide USA et pour Egide UK. Cette crise a d'ailleurs conduit le groupe à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques, un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1er juillet.

Bien que la diversification sur différents secteurs ait permis d'être mieux armé face à cette crise, l'envergure de la récession a néanmoins impacté significativement le chiffre d'affaires de l'année. Ainsi, et compte non tenu des éléments non récurrents (vente d'or), Egide a dû faire face à une baisse de plus de 29 % de ses ventes par rapport à l'exercice 2008.

Les marchés industriels où Egide est présent (avionique civile, automobile et électronique) ont été très fortement touchés avec un recul des ventes de 43 %. L'activité d'embases relais pour l'aéronautique civile, exercée uniquement sur le site marocain d'Egima, est ainsi tombée à un niveau si bas que le maintien d'un site de production dédié ne se justifiait plus. De même, le secteur automobile, déjà en baisse au second semestre 2008, est resté très faible ; il convient cependant de noter qu'à son plus haut, ce marché représentait moins de 4 % du chiffre d'affaires du groupe.

Le secteur des télécoms est encore resté très incertain car même si la saturation des réseaux existants est maintenant un fait, la réticence des opérateurs à investir a été forte, notamment à cause du contexte économique. Les ventes du secteur sont donc en recul de plus de 56 % par rapport à 2008 et ont atteint leur point bas historique depuis 2003.

Les autres secteurs (militaire, spatial, sécurité) ont mieux résisté en restant stables, mais n'ont pas pour autant été protégés des conséquences de la crise mondiale. Ainsi, un programme spatial européen a été mis en suspens durant plus de 4 mois et un client militaire français a revu à la baisse ses besoins à court terme. Par contre, les ventes militaires aux USA et au Moyen Orient se sont améliorées.

La répartition par marché des ventes de l'exercice est la suivante : Défense et spatial : 57 % ; Industriel : 28 % ; Télécoms : 15 %. Elle était respectivement de 40 %, 35 % et 25 % en 2008.

En réaction à la crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs en 2009, Egide a rapidement pris des mesures afin de limiter les impacts de cette crise sur sa situation financière. La réduction des effectifs aux États-Unis et en Grande Bretagne, la non reconduction des contrats à durée déterminée en France ainsi que la mise en sommeil du site marocain ont permis une diminution et une adaptation des coûts de personnel au niveau d'activité du groupe. La cession de quelques équipements inutilisés et d'un stock d'or récupéré sur des composants rebutés a également permis, compte tenu du cours élevé de ce métal précieux en 2009, de générer une entrée de trésorerie d'environ 0,8 million d'euros au cours de l'exercice. Enfin, la bonne maîtrise des rendements de production a contribué à conserver des taux de consommations matières conformes aux devis, n'engendrant de fait aucun surcoût en terme de financement de stock.

Tous ces éléments, associés à un niveau de trésorerie suffisant en début d'exercice et à l'utilisation optimale de l'affacturage par toutes les sociétés du groupe, ont permis à Egide de supporter les effets de la crise économique sans avoir recours à l'emprunt. La dette financière du groupe au 31 décembre 2009 était de 0,72 million d'euros, correspondant au solde de l'emprunt à long terme de la filiale Egima et au découvert bancaire autorisé chez Egide UK.

Néanmoins, le niveau d'activité du groupe est resté inférieur au point d'équilibre et la société a continué d'utiliser sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. En conséquence, l'opération de cession / location du bâtiment de Bollène démarrée fin 2008 a été maintenue, dans le but de renforcer cette trésorerie par un apport net d'environ 1,1 million d'euros. De même, la cession en cours du site marocain devrait permettre de faire disparaître la dette bancaire du bilan consolidé, mais ne générerait aucune entrée de cash dans la mesure où le prix de cession tient compte d'une valeur de passif équivalente à celle de l'actif.

9.2 Résultat d'exploitation

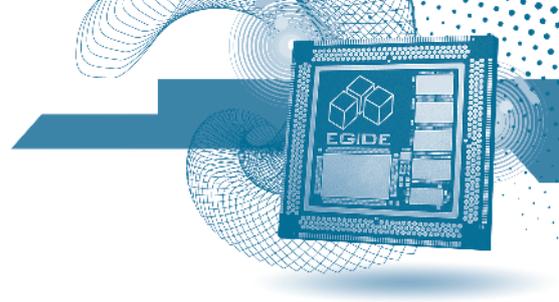
Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 a également fortement pesé sur le développement de la société. La structure du groupe a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Éléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Évolution du marché des télécoms (voir § 6.2.2 et 6.3) ;
- Évolution du marché militaire et spatial (voir § 6.2.1) ;
- Évolution du marché industriel (voir § 6.2.3) ;
- Risques de change (voir § 4.1.1) ;
- Baisse des prix (voir § 4.4.2) ;
- Évènements exceptionnels (voir § 6.3).



10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point).

Chez Egide USA

- Un crédit-bail mobilier sur 5 ans souscrit en 2005, à taux fixe de 8,20 %, d'un montant initial de 48 499 \$;
- Un crédit-bail mobilier sur 3 ans souscrit en 2007, à taux fixe de 15,66 %, d'un montant initial de 16 573 \$;
- Une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en 2008, à taux variable Prime Rate + 3,5 points ; (avec un taux plancher de 7,50 %), d'un montant maximum de 1 750 000 \$.

Chez Egide UK

- Un emprunt moyen terme sur 3 ans souscrit en 2008, à taux variable Base Rate + 2,25 points, d'un montant de 65 000 £ ;
- Un contrat d'affacturage souscrit en 2008 et financé à taux variable (Base Rate + 1,75 point) ;
- Un découvert bancaire souscrit en 2009, à taux fixe de 10,56 %, d'un montant maximum de 50 000 £.

Chez Egima

- Un emprunt moyen terme sur 6 ans souscrit en 2003, à taux fixe de 8 %, d'un montant de 14 600 000 MAD ;
- Un emprunt long terme sur 11 ans souscrit en 2003, à taux fixe de 8,75 %, d'un montant de 10 678 000 MAD.

À la clôture de l'exercice 2009, le montant total (hors Egima, entité destinée à être cédée) des dettes financières s'élevait à 1,677 million d'euros, dont 1,669 million à moins d'un an (0,080 million d'emprunt et 1,589 millions d'affacturages et de passif financiers liés à des engagements de crédit bail) et 0,008 million à plus d'un an. Le montant des dettes financières d'Egima est de 0,642 million d'euros (emprunt bancaire), dont 0,483 million à plus d'un an et 0,159 million à moins d'un an.

Il n'existe aucune ligne de crédit ouverte à la société ou à ses filiales, à l'exception du découvert accordé à Egide UK (voir ci-dessus). Par ailleurs aucune clause spécifique n'est mentionnée dans les contrats d'emprunts permettant aux organismes prêteurs de rompre brutalement les relations qu'elles ont avec la société.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - État des dettes.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.17 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés.

10.5 Sources de financement attendues

La réalisation de la cession / location de l'ensemble immobilier de Bollène ayant été finalisée début 2010, il n'y a plus d'opérations de recherche de financement en cours.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.2.4.3.31.

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2009 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA	0	0	0	0
- Egide USA	0	0	0	0
- Egide UK (emprunt et découvert)	80	72	8	0
- Egima (emprunt)	639	156	483	0
Contrats de location simple				
- Egide SA (immobilier Trappes) (1)	748	106	520	122
- Egide USA (immobilier) (2)	1 511	153	835	523
- Egide UK (immobilier) (3)	312	87	225	0
- Egima (terrain) (4)	693	22	111	560
Total	3 983	596	2 182	1 205

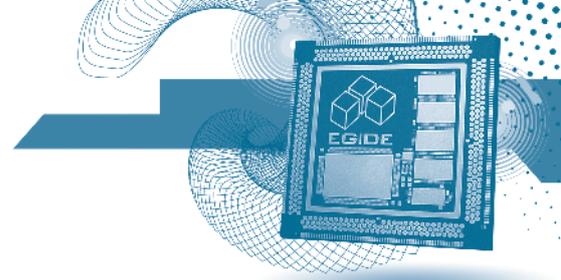
(1) Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er avril 2009.

(2) Contrat de location sur 10 ans fermes ayant démarré le 20 octobre 2008 - Loyer annuel augmenté de 3 % par an à compter 20 octobre 2010.

(3) Contrat de location sur 5 ans fermes ayant démarré le 25 juin 2008 - Loyer annuel augmenté de 2,74 % à l'issue de la première année puis de 6,67 % à l'issue de la 2ème année (les loyers des années 4 et 5 restent inchangés).

(4) Contrat de location sur 40 ans ayant démarré le 1er février 2001 - Loyer annuel fixe.

Autres engagements donnés	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'affacturage				
- Egide SA	761	761	0	0
- Egide USA	635	635	0	0
- Egide UK	184	184	0	0
- Egima	0	0	0	0
Total	1 580	1 580	0	0



11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Composée en 2009 de 10 ingénieurs et techniciens dédiés, la direction Recherche, Développement et Industrialisation a pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés,...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne,...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- La réalisation de pièces type MCM avec routage 75µm ;
- La caractérisation d'encres déposées par jet pour la HTCC ;
- L'optimisation et le développement de nouvelles barbotines céramique ;
- L'industrialisation du procédé de dorure chimique ;
- La recherche de nouveaux solvants de séchage ;
- La fabrication et le brasage d'inserts de grande longueur ;
- L'amélioration des performances des encres de vias et de sérigraphie ;
- La caractérisation thermique et thermomécanique de fonds diamants ;
- Le développement des briques technologiques relatives au management thermique et au scellement verre d'éléments optiques.

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés à hauteur de 25 % par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. Une étude a également été subventionnée par la DGA. Les projets non financés sont pris en charges en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées chez Egide SA ainsi que les effectifs dédiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2007	2008	2009
Dépenses de R&D	954 K€	1 020 K€	1 178 K€
% du chiffre d'affaires consolidé	3,65 %	3,56 %	5,57 %
Effectifs (équivalent personne)	10,0	10,0	11,3

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, la société est certifiée ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation).

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

La crise économique mondiale vécue en 2009 est maintenant derrière nous et le scénario de reprise le plus vraisemblable est une reprise par paliers. La hausse d'activité constatée au cours du quatrième trimestre 2009 et le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre 2010 sont d'ailleurs venus conforter cette vision.

Certains secteurs devraient afficher des croissances significatives dans les mois qui viennent. Ainsi, les télécoms devraient profiter des décisions récentes relatives au déploiement de la fibre optique et le secteur de la sécurité civile et militaire, après avoir repris aux États-Unis, devrait progresser sensiblement. Le domaine industriel (avionique civile, automobile et autre électronique professionnelle) pourrait par contre mettre plus de temps à sortir de la crise et continuer d'offrir une faible visibilité. Dans cet environnement hétérogène, Egide s'appuiera sur la diversification de son portefeuille client pour assurer au mieux la régularité de son activité industrielle.

Cette reprise, la baisse du niveau du point mort réalisée au cours de 2009, la conclusion de l'opération immobilière de Bollène en ce début d'année et la cession en cours d'Egima sont des éléments clés qui permettront à Egide de poursuivre sa croissance, brutalement interrompue fin 2008 par la crise économique. L'objectif de redevenir une société rentable se rapproche, dans un environnement certes parfois hésitant mais néanmoins tourné vers la croissance.

En terme d'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2010 un chiffre d'affaires consolidé non audité de 5,3 millions d'euros. C'est une légère croissance par rapport au quatrième trimestre 2009 (+ 2 %) et une baisse de 15 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent (hors éléments non récurrents enregistrés au cours de ce dernier). Il convient de préciser qu'à périmètre comparable, c'est-à-dire sans l'activité de la filiale Egima du 1er trimestre 2009, cette baisse est de 7 %. La répartition par marchés est la suivante : 58 % des ventes du trimestre en militaire & spatial, 23 % des ventes pour des applications industrielles et 19 % du chiffre d'affaires dans le secteur des télécoms. Cette ventilation est stable par rapport à celle du 4ème trimestre 2009.

Philippe Brégi, Président Directeur général du groupe, commente : « *La crise est maintenant derrière nous et notre scénario de reprise par palier semble se confirmer. Nous pensons franchir un nouveau palier au deuxième trimestre [2010] avec une croissance séquentielle des ventes de l'ordre de 10 %.* ».

Il est par ailleurs rappelé que l'opération de cession / location du site de Bollène a été réalisée le 03 mars 2010, permettant de renforcer pour un montant net de 1,1 million d'euros la trésorerie du groupe.

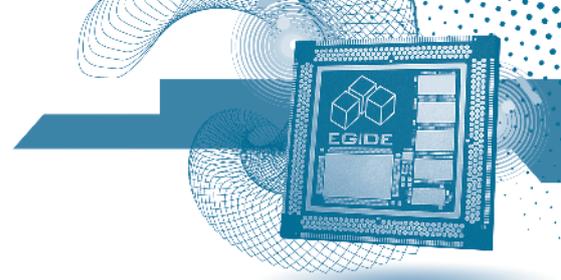
Voir également § 21.5 relatif au projet de transfert des titres de la société sur Alternext.

12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les événements exceptionnels.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.



14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2009, le conseil d'administration de la société Egide SA a été composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2011
21, Centrale Partners représentée par Monsieur Régis LAMARCHE 9 avenue Hoche, 75008 Paris	Administrateur Depuis le 17/04/2000	30/06/2012
Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN 16 Parc de Diane, 78350 Jouy en Josas	Administrateur Depuis le 16/02/1999	30/06/2011
Monsieur Antoine DRÉAN 46 Chemin Hauts de Grisy, 78860 St Nom la Bretèche	Administrateur Depuis le 30/10/2008	30/06/2014

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

En conformité des dispositions de l'article 8.1 du code de gouvernance Afep-Medef et de la Recommandation R-8 du Code de gouvernance d'entreprise établi par Middlednext, Monsieur Zylbersztejn est considéré comme administrateur indépendant, car il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise. En date de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009, Monsieur Philippe Brégi détenait 12 actions de la société, Monsieur Albert Zylbersztejn 1 action, Monsieur Antoine Dréan (conjointement avec la société Tantale SEP) 142 673 actions et la société 21 Centrale Partners 217 152 actions.

Il est précisé que le président du conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur général de la société.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société présenté au paragraphe 16.4 - Rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration.

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CS = conseil de surveillance
- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2009
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2009

Monsieur Philippe BREGI

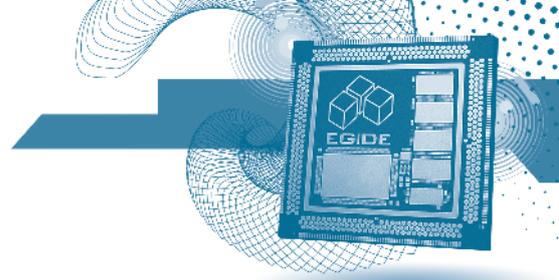
Société	Adresse	Poste	2009
Avanex France	Nozay (91)	Président et directeur général	Non
Egide	Trappes (78)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK	Woodbridge (Suffolk)	Président	Oui
Egima	Casablanca - Maroc	Gérant	Oui
Highwave Optical	Lannion (22)	Membre du CS	Non
Photline Technologies	Besançon (25)	RP d'Avanex France au CA	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Non

Monsieur Antoine DREAN

Société	Adresse	Poste	2009
Arques Industries AG	Munich (Allemagne)	Membre du CS	Oui
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
La Cie Financière 1818	Paris (75)	Censeur	Non
Mantra Holdings SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Tantale SEP	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Invest SC	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Manag. Dev. SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago MEA Ltd.	Dubaï (EAU)	Président et directeur général	Oui
Triago Europe SA	Paris (75)	Président et directeur général	Oui
Triago Americas Inc.	New York (USA)	Membre du CA	Oui
Windigo SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui

Monsieur Régis LAMARCHE

Société	Adresse	Poste	2009
Almaviva Santé SAS	Marseille (13)	Membre du comité de surveillance	Oui
Averys	Paris (75)	Membre du CS	Non
Centre prothétique W.H.	Marseille (13)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Clinique Aquaviva	Marseille (13)	Vice Président du CS	Non
Egide SA	Trappes (78)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Non
Financière Italc SAS	La Courneuve (93)	RP de 21 Centrale Partners au CS	Oui
Financière Syreva	Paris (75)	RP de 21 Centrale Partners au CS	Non
Globalgas	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Robine	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au collège de censeurs	Non
Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Non



Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN

Société	Adresse	Poste	2009
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui

21 CENTRALE PARTNERS

Société	Adresse	Poste	2009
Alltub	Paris (75)	Membre du CS	Non
Allvalv	Marseille (13)	Membre du CS	Oui
Almaviva Santé	Marseille (13)	Membre du CS	Oui
Alto Expansion	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Non
Centre prothétique W.H.	Marseille (13)	Administrateur	Non
Club Med Gym	Paris (75)	Administrateur	Oui
Cothorm Développement	Vinay (38)	Membre du CS	Non
Drive Planet	Abrest (03)	Membre du CS	Oui
Egide SA	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Financière Aramis	Glos (14)	Membre du CS	Oui
Financière CMG	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Non
Fin. Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Non
Financière Impala	Barembach (67)	Administrateur	Non
Financière Italc	La Courneuve (93)	Membre du CS	Oui
Financière Louis	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Storage	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Stotzhr	Paris (75)	Membre du CS	Non
Financière Verlys	Les Andelys (27)	Membre du CS	Oui
Financière Vivaldi	Nanterre (92)	Membre du CS	Oui
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)	Administrateur	Oui
France Air Holding	Miribel (01)	Membre du CS	Non
Global Financial Services	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Globalgas	Saint Amand les Eaux (59)	Administrateur	Non
Groupe Electropoli	St James (50)	Administrateur	Non
Jet Multimédia Group	Villeurbanne (69)	Membre du CS	Oui
Le Public Système	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Meccano	Clichy (92)	Administrateur	Oui
Newgate	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Robine	Saint Amand les Eaux (59)	Membre du collège de censeurs	Non
SFTF Interflora	Paris (75)	Administrateur	Oui
Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)	Administrateur	Oui
The Nomad Company	Clichy (92)	Membre du CS	Non
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)	Membre du CS	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer. Il est également précisé que par jugement en date du 13 décembre 2005, le Tribunal de Grande Instance à compétence commerciale de Guingamp a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SA Highwave Optical Technologies, dont Philippe Brégi était membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, la société dans laquelle 21 Centrale Partners ou Monsieur Régis Lamarche détenait un mandat et mise en redressement judiciaire au cours des 5 dernières années est la suivante :

- Le Goût de la Vie : dissolution anticipée et liquidation amiable par l'AGE du 25 juin 2004 ; clôture des opérations de liquidation le 22 décembre 2005.

À la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2009 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Philippe BREGI - Président et Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	127 612,48 €	127 461,12 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	Néant	36 820,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	127 612,48 €	164 281,12 €

Tableau n° 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe BREGI Président et Directeur Général				
Rémunération fixe	123 461,68 €	123 461,68 €	123 065,48 €	123 065,48 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : Voiture et GSC	4 150,80 €	4 150,80 €	4 395,64 €	4 395,64 €
TOTAL	127 612,48 €	127 612,48 €	127 461,12 €	127 461,12 €

Tableau n° 3 - Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Albert ZYLBERSZTEJN, administrateur		
- Jetons de présence	8 000,00 €	6 000,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
21 CENTRALE PARTNERS, administrateur		
- Jetons de présence	5 000,00 €	9 000,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Antoine DREAN, administrateur		
- Jetons de présence	Néant	Néant
- Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	13 000,00 €	15 000,00 €

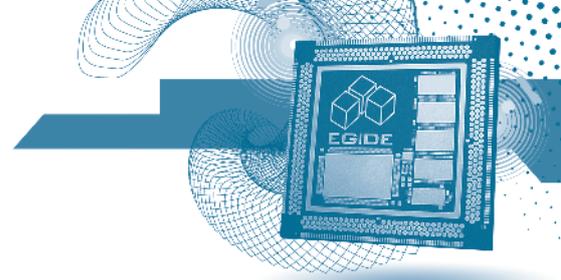


Tableau n° 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe BREGI	5.2 05/03/09	Options de souscription	36 820 €	20 000	5,79 €	Du 05/03/11 au 04/03/16
TOTAL				20 000		

À la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par le dirigeant mandataire social.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe BREGI		Néant	
TOTAL		-	-

Tableau n° 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe BREGI						Néant
TOTAL		-	-			

Tableau n° 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Philippe BREGI			Néant
TOTAL			

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions				
Information sur les options de souscription ou d'achat				
Plan n°	4.1	4.4	5.1	5.2
Date d'assemblée	08/06/04	08/06/04	20/06/07	20/06/07
Date du conseil d'administration	26/04/05	15/01/07	24/07/07	05/03/09
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	20 767	4 900	5 400	26 624
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe BREGI	20 767	0	0	20 000
Point de départ d'exercice des options	26/04/07	15/01/09	24/07/09	05/03/11
Date d'expiration	25/04/12	14/01/14	23/07/14	04/03/16
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €
Modalités d'exercice	Levée maximum par quarts tous les 30 jours de bourse			
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	500	20	20	20
Nombre d'actions souscrites au 30 avril 2010	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	0	600	1 000	700
Options de souscription restantes en fin d'exercice	20 767	4 300	4 400	25 924

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix moyen pondéré
Options consenties durant l'exercice	4 124	5,79 €
Options levées durant l'exercice	Néant	

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe BREGI		xx		xx		xx		xx

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2008 et 2009 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2008 et en 2009. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

Les administrateurs de la société n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du président - directeur général qui, au 31 décembre 2009, est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président Directeur général.

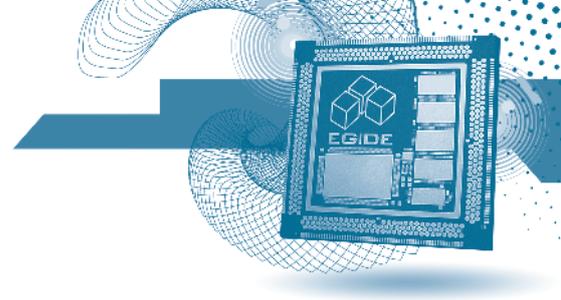
Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 11 856 euros hors taxes reste inchangée.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.14).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe aucun comité d'aucune sorte au sein de la société Egide.

16.4 Rapport du président sur le contrôle interne approuvé par le conseil d'administration du 09 avril 2010

16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration a décidé de se référer au code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, étant précisé que les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance dudit code.

16.4.1.2 Composition du conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.4.1.3 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois début 2010, pour fixer les modalités de fonctionnement du conseil. Ces documents sont en ligne sur le site web de la société (www.egide.fr). Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Compte tenu de la taille réduite du conseil d'administration, aucun comité n'a été spécifiquement créé, les administrateurs assurant eux-mêmes la mission dévolue aux comités (dont le comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 al.4 du code de commerce).

Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de 21 Centrale Partners. Les membres du comité d'entreprise assistent régulièrement aux conseils. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2009, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois, en présence de tous les administrateurs. Dans le courant de l'année 2008, il s'était tenu 6 réunions du conseil d'administration.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2009, il a été alloué la somme totale de 18 000 euros au titre des jetons de présence, à répartir entre chaque administrateur bénéficiaire.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce).

16.4.1.4 Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie la rémunération annuelle qui sera versée au Directeur Général (mandataire social sans contrat de travail), celle-ci étant uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter.

En plus de cette rémunération, le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction et d'une assurance chômage, dont la partie correspondant à un usage privé (voiture) et la part patronale (assurance) sont considérés comme avantage en nature. Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise.

En matière d'options de souscription d'actions, le Directeur général bénéficie du même régime que les autres salariés bénéficiaires. Pour mémoire, le nombre d'options attribuable ne peut dépasser 5 % des actions composant le capital social de la société ; en date du présent document, le Directeur général est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions, soit 3,17 % du capital (20 767 attribuées en avril 2005 et 20 000 attribuées en mars 2009).

16.4.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

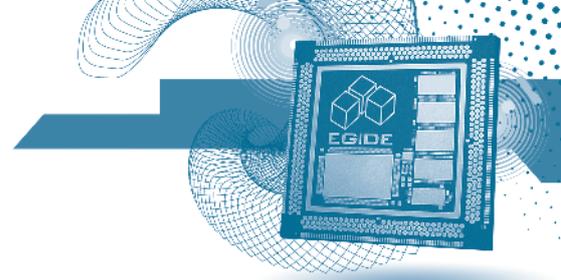
Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le Directeur Général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros, autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

16.4.1.6 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »



16.4.2 Procédures de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne publié en 2006 par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.4.2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

16.4.2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'activité de l'entreprise

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (réunissant le directeur général et les directeurs qualité et environnement, commercial, R&D, industriel et financier) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. À ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc...

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualités et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans un plan d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.4.2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière

16.4.2.3.1 Périmètre et organisation générale

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production,...), il n'est pas intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2008 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement.

Maison mère : chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur général, également directeur de la filiale. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. La direction générale d'Egide SA se rend régulièrement sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egide UK : la société possède sa propre structure comptable et financière. La gestion quotidienne en est assurée par la responsable comptable qui dépend directement du directeur de la filiale. Elle a en charge la tenue journalière de la comptabilité, l'émission des états financiers, le contrôle de gestion et le reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient également en support quand cela est nécessaire et se rend sur place régulièrement. La direction générale d'Egide SA se rend également sur place pour une revue commerciale et stratégique.

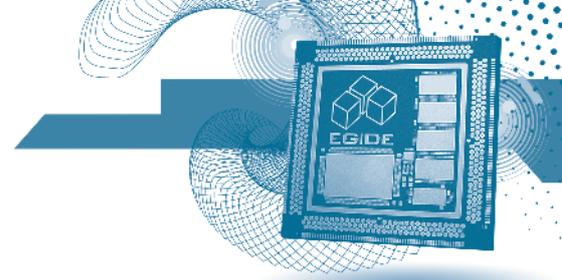
Filiale Egima : la société utilise un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. La supervision en est assurée directement par la responsable comptable d'Egide SA, qui en outre reste seule décisionnaire avec le directeur général en matière de gestion de trésorerie (incluant donc l'émission des paiements). Un collaborateur salarié de la filiale assure néanmoins sur place l'interface entre le cabinet comptable et les services d'Egide SA.

D'une manière générale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide.

Chez Egide SA, les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par le service financier s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire ;
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements,...) ;
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs ;
- Des procédures d'inventaire physique des stocks ;
- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks ;
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature,...) ;
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Le responsable du système d'informations s'assure par ailleurs que la société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.



16.4.2.3.2 Rôle de la direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières ;
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne ;
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables ;
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers ;
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel ou en outils informatiques) ;
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement.

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes.

16.4.2.3.3 Rôle du conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. À cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives. Compte tenu de la taille du conseil d'administration (4 administrateurs dont le président qui est également directeur général), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit.

16.4.2.3.4 Revue et diffusion de l'information financière

L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, clients,...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial, directeur industriel, directeur qualité et environnement, directeur R&D et directeur financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés

au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats des filiales est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Egide USA et Egide UK sont seules concernées, car la filiale Egima dépendant de la France est revue en comité de direction. Lors de ces conférences, les directeurs respectifs des filiales présentent au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui seront ensuite partiellement repris dans la présentation aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire un point sur la marche des affaires et prendre les décisions du ressort de la direction générale. Le support utilisé est de type Powerpoint et le format a été harmonisé entre les deux filiales depuis le 1er janvier 2009.

Les administrateurs reçoivent régulièrement une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, les commandes enregistrées et la consommation de trésorerie passée. Ces données sont présentées sous forme consolidée, avec le détail par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation (points de situation de projets de financement, événements particuliers concernant l'activité, prévisions de trésorerie court terme, ...). La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.

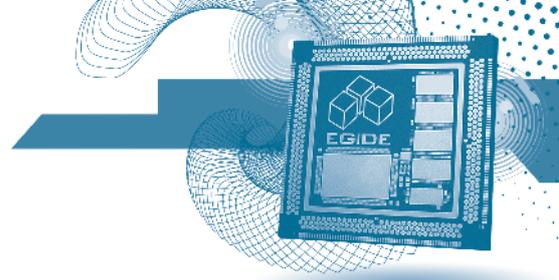
En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes annuels de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les documents papiers peuvent être obtenus au siège social de l'entreprise.

16.4.2.3.5 Analyse et maîtrise des risques

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. Pour la première fois en 2010, et conformément aux dispositions légales Européennes et Françaises en matière de gestion des risques, la société a formalisé un processus de gestion des risques simple de telle sorte que le conseil d'administration, prenant la forme du comité d'audit (voir 16.4.2.3.3), puisse remplir sa mission légale qui est de suivre l'efficacité du suivi de la gestion des risques et du contrôle interne. La mise en place de ce processus a été supervisée par un cabinet extérieur à l'entreprise.

Dans ce cadre, une session du comité de direction de la société consacrée à la gestion des risques s'est spécialement réunie. Préalablement, chaque membre du comité avait listé les risques les plus importants pouvant impacter son domaine d'activité propre et, plus globalement, le groupe Egide. Au cours du comité de direction ad hoc, la synthèse des risques relevés par chacun des membres du comité de direction a été revue et discutée. Les risques ont ensuite été évalués et hiérarchisés. À l'issue de cette réunion, un rapport d'identification des risques présentant la cartographie globale, une fiche descriptive pour chaque risque ainsi qu'une synthèse des plans d'actions a été émis et sera suivi par le comité de direction tout au long de l'exercice. Ce rapport sera par ailleurs présenté et débattu au sein du conseil d'administration réuni en comité d'audit.



16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EGIDE S.A. et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC S.A.S)
Serge Yablonsky »

16.6 Comité de direction

Le comité de direction de la société est actuellement composé de 6 membres chez Egide SA, et d'un directeur par filiale (américaine et anglaise). Jusqu'à sa cession, la filiale marocaine Egima sera dirigée par le directeur de production d'Egide SA.

Nom	Fonction actuelle	Entré le
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président - Directeur Général	26/04/2005
Monsieur Jim COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur d'Egide USA	29/12/2000
Monsieur Chris CONWAY 29 Lattice Avenue, Ipswich, Suffolk, IP4 5LJ, GB	Directeur d'Egide UK	01/07/2002
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 Chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	01/10/1990
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur financier	09/06/1992
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur commercial et support technique	03/08/1992
Monsieur Michel MASSIOT 8 Résidence Le Tilleul, 26130 Saint Paul Trois Châteaux	Directeur R&D	05/01/2007
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur industriel (production et achat)	19/12/1994

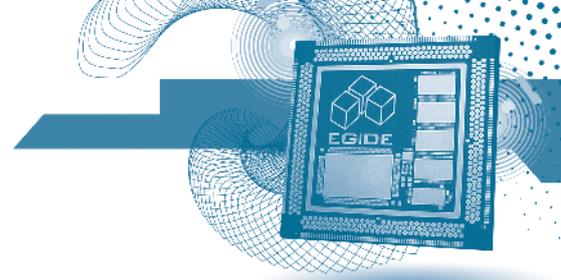
En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI	Gérant de la SARL Egima Président de Egide USA LLC Président de Egide USA Inc Président de Egide UK Ltd	28/04/2005 28/04/2005 28/04/2005 27/04/2005
Monsieur Jim COLLINS	Vice président de Egide USA Inc Vice président de Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Christopher CONWAY	Administrateur d'Egide UK Ltd	01/07/2002
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire de Egide USA Inc Secrétaire de Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005
Monsieur Didier MARTIN	Administrateur d'Egide UK Ltd	01/07/2002

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président - directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale composants optiques du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques. Depuis le 22 janvier 2008, il est également président de l'Opticsvalley, association chargée de l'animation du réseau optique, électronique et logiciel en Ile-de-France.

Monsieur Jim COLLINS est « Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering » de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président.



Monsieur Christopher CONWAY est ingénieur en électricité. Après 10 ans passés chez Hewlett Packard dans la division fibre optique, il rejoint la société Europlus en tant que Managing Director. Actuellement Managing Director d'Egide UK, il en est un des administrateurs depuis le 1er juillet 2002.

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1er juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Michel MASSIOT est ingénieur physicien INSA. Après avoir occupé différentes positions de direction dans des sociétés spécialisées en céramique industrielle, il a rejoint le groupe Egide en début d'année 2007. Il est membre du comité directeur de l'IMAPS France et expert auprès de la Commission européenne.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.

17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2007	2008	2009
Administration et commercial	30	29	29
Production, qualité et R&D	361	346	259
Total	391	375	288

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2007	2008	2009
Egide Trappes et Bollène	174	198	164
Egide USA	111	103	65
Egide UK	35	35	29
Egima	71	39	30
Total	391	375	288

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2007	2008	2009
Contrats à durée déterminée	54	49	13
Contrats à durée indéterminée	334	320	274
Apprentis	3	6	1
Total	391	375	288

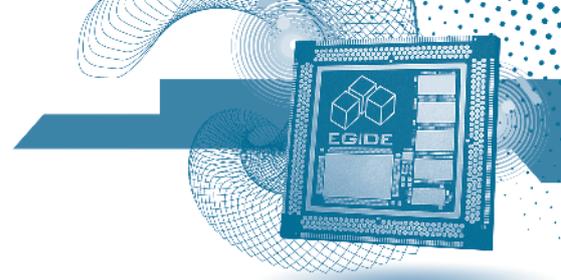
17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- Aux commerciaux en fonction de leurs résultats ;
- À tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Un nouvel accord applicable à compter du 1er janvier 2010 est en cours de négociation ; il devrait être similaire au précédent.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

À l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs des filiales étrangères d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.



17.3 Plans d'options de souscription d'actions

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 30 avril 2010, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 52 641 options, celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 2 550 options et celles des salariés d'Egima de 200 options (soit un total de 55 391 options).

À l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire de 40 767 options qui lui ont été attribuées le 26 avril 2005 et le 05 mars 2009 (voir plans n° 4.1 et n° 5.2 dans le tableau ci-après). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 30 avril 2010 :

Numéro du plan	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Total
Assemblée générale du Conseil du	29/06/2001 28/04/2003	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 15/01/2007	20/06/2007 24/07/2007	20/06/2007 05/03/2009	
Nombre d'actions initial	1 398	20 000	4 900	5 400	26 624	58 322
- dont au mandataire social	0	20 000	0	0	20 000	40 000
- dont aux 10 premiers salariés	1 398	0	4 500	3 800	4 124	13 822
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	1 453	20 767	4 900	5 400	26 624	59 144
Date de départ d'exercice	28/04/2005	26/04/2007	15/01/2009	24/07/2009	05/03/2011	
Date de fin d'exercice	27/04/2010	25/04/2012	14/01/2014	23/07/2014	04/03/2016	
Modalités d'exercice	Levée maximum par $\frac{1}{4}$ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (plans n° 3.2, 4.4, 5.1 et 5.2) ou 500 actions (n° 4.1) Salariés Egide SA Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice Salariés Egide USA Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice Mandataire social Cession du plan n° 5.2 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat					
Prix de souscription	14,97 €	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	
Nombre d'options souscrites	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	1 453	0	600	1 000	700	3 753
Nombre restant à lever	0	20 767	4 300	4 400	25 924	55 391

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.

Au cours de l'exercice 2009, aucune option de souscription n'a été exercée.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdues.

Ainsi, au cours de l'exercice 2009, un certain nombre d'options de souscription ont été perdues par leurs bénéficiaires :

- **Plan n° 3.1** : la date de fin d'exercice des 5 818 options restantes était fixée au 25 juin 2009 ;
- **Plan n° 4.4** : un salarié titulaire de 100 options a quitté la société ;
- **Plan n° 5.1** : le salarié bénéficiaire du plan 4.4 qui a quitté la société était titulaire de 300 options ;
- **Plan n° 5.2** : le salarié bénéficiaire du plan 4.4 qui a quitté la société était titulaire de 100 options, deux salariés titulaires de 200 options chacun ont quitté la société (dont un salarié d'Egide USA).

Un total de 6 718 options de souscriptions a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires au cours de l'exercice 2009 ; pour 900 d'entre elles, leur caducité a été constatée par le conseil d'administration.

Du 1er janvier au 30 avril 2010, aucune option de souscription n'a été exercée. Sur cette même période, un certain nombre d'options de souscription ont été perdues par leurs bénéficiaires :

- **Plan n° 3.2** : la date de fin d'exercice des 726 options restantes était fixée au 27 avril 2010 ;
- **Plan n° 4.4** : un salarié titulaire de 100 options a remis sa démission à la société et un salarié titulaire de 200 options a quitté la société ;
- **Plan n° 5.1** : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a démissionné était titulaire de 300 options ;
- **Plan n° 5.2** : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a démissionné était titulaire de 100 options et le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a quitté la société était bénéficiaire de 100 options.

Un total de 1 526 options de souscription a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires sur la période ; pour 800 d'entre elles, leur caducité sera constatée par le conseil d'administration.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 64 313 options attribuables au 30 avril 2010), il reste donc un solde disponible de 8 922 options, soit 0,69 % du capital. A cette même date, les 55 391 options non exercées représentent une dilution potentielle de 4,31 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.9.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.4 Impact social de l'activité d'Egide SA

Les informations sociales relatives à Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2009 sont les suivantes :

Effectif total

Au 31 décembre 2009, l'effectif total d'Egide SA était de 164 personnes, dont 18 basées à Trappes au siège social et 146 sur le site de Bollène. L'effectif moyen de l'exercice a été de 168 personnes.

Recrutements

Au cours de l'année 2009, la société a procédé à l'embauche de 15 personnes en CDD (principalement des postes d'opérateurs) et 5 en CDI (conversion de CDD en CDI). Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Licenciements

Trois procédures de licenciement ont été engagées au cours de l'année 2009. Elles ont concerné un salarié qui a quitté l'entreprise pour inaptitude physique (d'origine professionnelle) et deux salariés licenciés l'un pour faute (abandon de poste), l'autre pour insuffisance professionnelle.

Heures supplémentaires

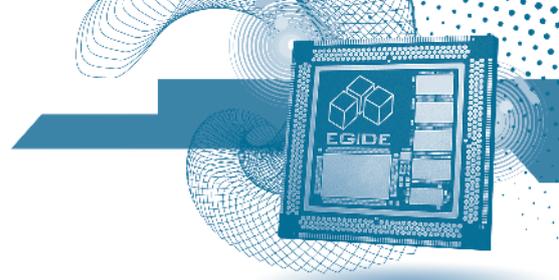
Sur l'exercice 2009, un total de 14 982 heures sur le site de Bollène et 2 274 heures sur le site de Trappes ont été payées au titre des heures supplémentaires.

Main d'œuvre extérieure à la société

Egide ne fait pas appel à de la main d'œuvre extérieure autre que l'intérim (voir § ad hoc).

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38 h 30. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1 h 30 de pause. Le personnel



non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3 h 30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Egide emploie 2 salariés à mi-temps et 14 personnes à temps partiel (principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire).

Absentéisme

En dehors des absences pour maladie ou maternité, rémunérées ou non, l'entreprise ne constate pas d'absentéisme particulier. En 2009, 32 644 heures d'absence ont été constatées, principalement imputables à des congés longue maladie ou des congés maternité.

Rémunérations et évolutions

La masse salariale brute versée en 2009 a été de 4 637 661 euros, dont 950 490 euros pour le site de Trappes et 3 687 171 euros pour le site de Bollène. L'augmentation moyenne des salaires a été de 1,4 % pour la catégorie « opérateurs et employés » et de 1,5 % pour la catégorie « techniciens et assimilés » et « ingénieurs et cadres ».

L'ensemble du personnel de la société est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Aucun salarié n'est payé au rendement.

Charges sociales

Le montant des charges sociales patronales enregistré dans les comptes de l'exercice 2009 est de 1 710 846 euros, soit 36,9 % de la masse salariale brute. Le montant des charges sociales salariales assises sur les salaires versés en 2009 est de 1 044 701 euros (soit 22,5 %).

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé en 2007 entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre de l'exercice 2009.

Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Égalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel d'atelier soit majoritairement féminin, il n'y a aucun poste au sein de l'entreprise qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2006. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise, Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leur personnel. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il existe de structure particulière pour cela.

Le 28 janvier 2009, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) a désigné un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Le 21 décembre 2009, l'Union Locale CGT a également désigné un délégué syndical à Bollène. Ainsi, pour la négociation annuelle des augmentations salariales pour l'exercice en cours, les délégués du SPEA et de la CGT se substitueront au comité d'entreprise jusque là partie prenante.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2009. La société a été amenée à déclarer 14 accidents de travail ayant touché des salariés.

Au cours de l'exercice, les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site de Trappes	Taux : 1,08 %	Cotisation : 10 335 €
Site de Bollène	Taux : 2,54 %	Cotisation : 94 174 €

Formation

En 2009, Egide a engagé un total de 29 609 euros au titre de la formation, interne et externe. Le nombre d'heures de formation utilisées en 2009 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) a été de 107 heures. Au 31 décembre 2009, le cumul des heures acquises par les salariés d'Egide SA au titre du DIF est de 14 472 heures.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Egide emploie directement sur le site de Bollène 12 salariés, reconnus handicapés (non moteur). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, la société propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé. En 2009, la société a ainsi engagé 127 474 euros au titre des tickets restaurant et 37 011 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle.

Par ailleurs, Egide alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 56 138 euros pour l'exercice 2009, soit 1,21 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2009, Egide SA a enregistré dans ses charges 1 400 euros payés aux sociétés d'intérim et 5 707 euros aux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,15 % de la masse salariale annuelle.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide entre en contact avec les antennes locales du Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

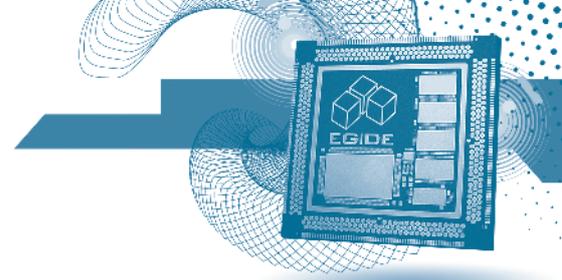
Egide entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail. Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient 3 filiales, l'une basées aux États-Unis, la seconde en Angleterre et la troisième au Maroc. Les salariés de ces filiales sont issus du bassin d'emploi propre à chaque pays.

Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Egide, société française, et ses filiales américaines et anglaises respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail. Concernant la filiale marocaine, le directeur de l'usine, qui est français (le même que celui du site de Bollène), applique dans le respect des lois en vigueur au Maroc, les règles européennes. La grande majorité des fournisseurs travaillant avec Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT.



18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 30 avril 2010	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	2 512	0,20 %	5 024	0,34 %
FCPR 21 Développement	126 471	9,83 %	252 942	17,22 %
21 Esenga FCPR	90 681	7,05 %	135 129	9,20 %
Actionnaires agissant de concert *	217 152	16,88 %	388 071	26,42 %
Public (titres au porteur)	1 055 165	82,03 %	1 055 165	71,85 %
Public (titres au nominatif)	11 446	0,89 %	20 463	1,39 %
Public	1 066 611	82,92 %	1 075 628	73,24 %
TOTAL	1 286 275	100,00 %	1 468 723	100,00 %
BSA exercés depuis le 1er janvier 2009	0		0	
Total coté en circulation à Euronext	1 286 275		1 468 723	

* Avis CMF n° 202C1661 du 17 décembre 2002 concernant les fonds FCPR 21 Développement et 21 Esenga FCPR.

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres « Egide » inscrits au nominatif pur.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2009 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
FCPR 21, Développement	x					x		
21 Esenga FCPR	x	x						
<i>21 Développement et 21 Esenga agissant de concert</i>					x			x
Monsieur Antoine Dréan		x	x					
Optigestion		x	x					
Compagnie financière Sopalia	x							

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 % du capital.

Aucun actionnaire ne détient plus de 33 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 30 avril 2010, 184 877 actions inscrites au nominatif (dont 170 919 détenues conjointement par 21 Centrale Parners et 21 Esenga) bénéficient ainsi d'un droit de vote double.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

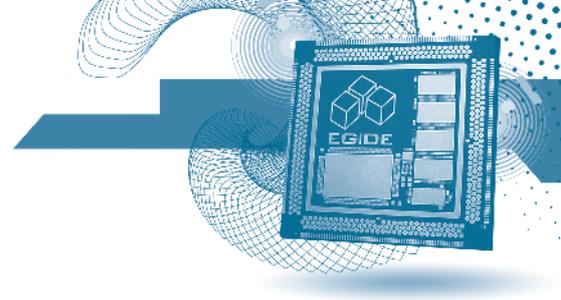
Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2009 et préalablement autorisées

- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK à hauteur de £50 000 dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds (conseil d'administration du 16 octobre 2008 - Délégation générale).

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005) ;
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005) ;
- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005) ;
- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales Egide USA, Egima et Egide UK (conseils d'administration du 02 mai 2002 et du 14 octobre 2002) ;
- Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'un crédit moyen terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 26 juin 2002) ;
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001) ;
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003) ;
- Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société (conseil d'administration du 09 novembre 2004) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturation entre Egide UK et la banque Lloyds et dans le cadre d'un emprunt souscrit par Egide UK auprès de la banque Lloyds (conseil d'administration du 18 avril 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA avec la société 4 Washington Street Investment LLC (conseil d'administration du 16 octobre 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturation entre Egide USA et la société Keltic (conseil d'administration du 16 octobre 2008).



Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

Néant.

Il est précisé que le conseil d'administration du 21 avril 2009 a décidé qu'à compter du 1er janvier 2009, le taux de rémunération des comptes courants entre Egide SA et ses filiales serait ramené de 4 % à 3 % l'an.

Voir également § 20.3.1.5.4.16 - Transactions avec les parties liées.

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds, une convention de garantie a été conclue à hauteur de £ 50 000.

Cette convention entre dans l'objet d'une autorisation générale décidée lors du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2009, le solde du compte courant s'élève à 969 405 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 28 519 €.

2.2 - Convention de compte courant entre la société Egima SARL et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima. Au 31 décembre 2009, le solde du compte courant s'élève à 9 943 380 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 286 850 €.

2.3 - Convention de compte courant entre la filiale Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américaine Egide USA Inc. Au 31 décembre 2009, le solde du compte courant s'élève à 1 186 934 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 31 octobre 2005 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 34 851 €.

2.4 - Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide USA Inc., Egima SARL et Egide UK Ltd

Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide USA Inc., à sa filiale de droit marocain Egima SARL et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 02 mai 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et ses filiales Egima SARL et Egide USA Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le montant facturé par Egide S.A. à Egide USA Inc. s'est élevé à 15 444 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egima SARL s'est élevé à 37 017 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 16 082 €.

2.5 - Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'un crédit à moyen terme accordé à la société Egima SARL

Nature et objet : Nantissement d'un portefeuille de Sicav au profit du Crédit Lyonnais, pour un montant à l'origine de 1 420 040 €, en contrepartie de la garantie donnée par le Crédit Lyonnais au Crédit du Maroc (à échéance du 28/01/2010) suite à un prêt de 14 600 000 dirhams accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt a été accordé le 28 janvier 2003 pour une durée initiale de 7 ans, dont un an de franchise en capital.

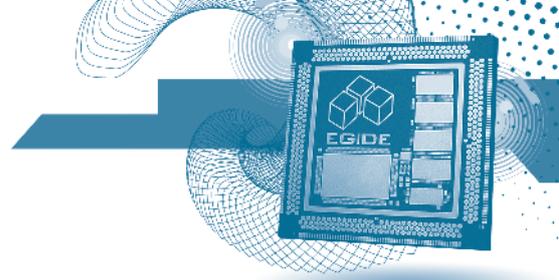
Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser ; cette opération permet de libérer une Sicav nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une Sicav nantie. Au 31 décembre 2009, le solde du gage est de 73 314 € pour un solde d'emprunt restant à rembourser de 68 221 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 26 juin 2002.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.6 - Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima SARL

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée



par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2009 s'élève à la contrevaletur de 571 448 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.7 - Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima SARL

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 euros au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie s'élève à 64 237 € au 31 décembre 2009.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.8 - Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 09 novembre 2004.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 2 848 € sur l'exercice 2009.

2.9 - Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage et d'un emprunt entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme d'un accord d'affacturage, la banque Lloyds a accordé à Egide UK Ltd. une avance, basée sur son encours client, d'un montant maximum de £ 350 000. Dans ce cadre, la banque HSBC a demandé à Egide S.A. de garantir sa filiale à hauteur de cette avance.

Dans le cadre d'un emprunt contracté par Egide UK Ltd. auprès de la banque Lloyds, celle-ci a demandé à Egide SA de garantir sa filiale à hauteur de £ 65 000.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 18 avril 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.10 - Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc. avec la société 4 Washington Street Investments LLC

Nature et objet : Dans le cadre de ce contrat de bail, la société 4 Washington Street Investments LLC, en qualité de bailleur, a demandé à votre société de se porter garante de sa filiale locataire, à concurrence des sommes dues par Egide USA Inc. au titre dudit contrat de bail, sans limitation de montant, représentant au maximum, au titre des loyers, la somme de 2 220 323 USD.

Cette garantie intervient dans le cadre de l'opération de cession de l'ensemble immobilier américain, vendu par la société Egide USA Inc. à la société 4 Washington Street Investments LLC pour un montant de 2 millions de dollars US.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.11 - Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement entre Egide USA Inc. et la société Keltic

Nature et objet : Le contrat d'affacturage antérieurement mis en place, en mars 2007, entre la société CIT et la société Egide USA Inc., s'est terminé à la fin du mois de novembre 2008, à la demande de la société CIT.

Au mois de décembre 2008, un contrat de financement a été signé entre Egide USA Inc. et la société Keltic (cession de créances à la société Keltic et financement du stock).

Egide S.A. s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de ce contrat de financement pour sa filiale Egide USA Inc. Le montant maximum cautionné s'élève au 31 décembre 2009 à 1,75 millions de dollars, soit 1,21 millions d'euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

3 - Personne concernée

Monsieur Philippe Brégi, président directeur général de votre société est également chairman de la société Egide UK Ltd., gérant de la société Egima, chairman et chief executive officer de la société Egide USA Inc.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC SAS)
Serge Yablonsky »

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

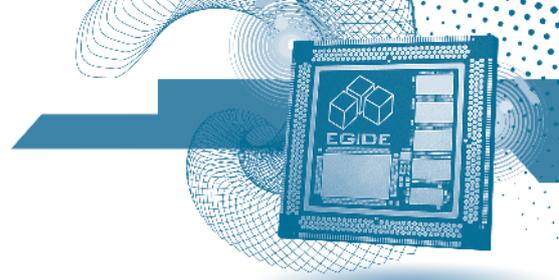
20.1 Informations financières historiques (2007 et 2008)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du :	Document de référence 2007 n° D08-0541 du 07 juillet 2008	Document de référence 2008 n° D09-0593 du 29 juillet 2009
Comptes consolidés et annexes	Pages 61 à 78 (§ 20.3.1)	Pages 61 à 78 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 99 (§ 20.4.1)	Page 98 et 99 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 79 à 98 (§ 20.3.2)	Pages 79 à 98 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Pages 100 et 101 (§ 20.4.2)	Pages 99 et 100 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant.



20.3 États financiers 2009

20.3.1 États financiers consolidés

20.3.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2009	Valeurs nettes au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles	4.3	1	3
Immobilisations corporelles	4.3	1 254	3 017
Immobilisations financières	4.3	122	138
Autres actifs non courants	4.4	0	400
Actifs non courants		1 377	3 558
Stocks	4.5	3 196	5 350
Clients et autres débiteurs	4.6	3 546	7 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	483	1 196
Autres actifs courants	4.8	279	179
Actifs courants		7 504	14 266
Actifs non courants destinés à être cédés	4.12	1 499	0
TOTAL ACTIF		10 380	17 824

PASSIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs au 31/12/2009	Valeurs au 31/12/2008
Capital apporté	4.9	12 863	12 861
Primes liées au capital social		352	349
Réserve légale		402	402
Réserves consolidées		(6 264)	(4 010)
Résultat de l'exercice		(2 999)	(2 263)
Écarts de conversion		(1 857)	(1 860)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		2 497	5 480
Provisions non courantes	4.10	231	215
Dettes financières à plus d'un an	4.11	8	682
Passifs non courants		239	897
Provisions courantes	4.10	0	0
Dettes financières à moins d'un an	4.11	1 669	4 031
Fournisseurs et autres créditeurs	4.11	5 028	7 416
Passifs courants		6 697	11 447
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	4.12	947	0
TOTAL PASSIF		10 380	17 824

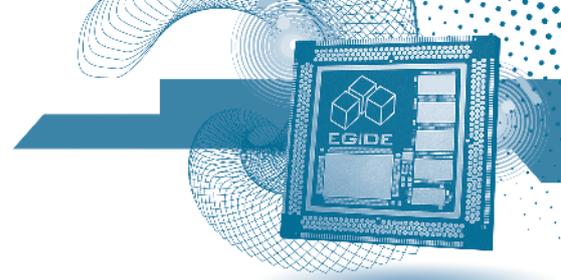
20.3.1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires		21 850	29 847
Achats consommés		(9 521)	(13 853)
Var. stocks de produits finis et en cours		(486)	(96)
Charges de personnel		(9 983)	(12 093)
Charges externes		(3 398)	(4 664)
Impôts et taxes		(478)	(554)
Amort. et dépr. des immobilisations	4.3	(592)	(1 128)
Dotations et reprises de dépr. et provis.	4.5, 6, 10	(249)	(30)
Autres produits et charges opérationnels		129	865
Résultat opérationnel	4.13	(2 728)	(1 706)
Produits de trésorerie et équiv. de trés.	4.14	6	44
Coût de l'endettement financier brut	4.14	(211)	(520)
Coût de l'endettement financier net	4.14	(205)	(476)
Autres produits et charges financiers	4.14	(64)	(76)
Impôt sur le résultat	4.12	(3)	(4)
Résultat de l'exercice		(2 999)	(2 263)
Part du Groupe		(2 999)	(2 263)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)		(2,33)	(1,76)
Résultat dilué par action (en €)		(2,33)	(1,76)

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En K€, sauf pour les actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 01/01/2008	1 286 119	12 861	355	2 517	(1 933)	(6 141)	7 659
Variation du cap. de la sté. mère	3						
Affectation du résultat de l'exercice 2007			(6)	(6 136)		6 141	0
Résultat de l'exercice				11		(2 263)	(2 263)
Options de souscription d'actions					73		11
Variation de l'écart de conversion							73
Situation au 31/12/2008	1 286 122	12 861	349	(3 608)	(1 860)	(2 263)	5 480
Variation du cap. de la sté. mère	153	2	3				5
Affectation du résultat de l'exercice 2008				(2 263)		(2 263)	0
Résultat de l'exercice						(2 999)	(2 999)
Options de souscription d'actions			8				8
Variation de l'écart de conversion					3		3
Situation au 31/12/2009	1 286 275	12 863	352	(5 863)	(1 857)	(2 999)	2 497

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.



20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en K€, normes IFRS)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net des sociétés intégrées	(2 999)	(2 263)
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (1)	607	1 042
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(41)	(808)
- autres	8	255
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		
- (augmentation) / diminution des stocks	2 140	(258)
- (augmentation) / diminution des créances clients	3 463	(200)
- (augmentation) / diminution des autres créances	438	(164)
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	(2 198)	191
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	202	39
- augmentation / (diminution) des autres dettes	(43)	192
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 578	(1 974)
Acquisitions d'immobilisations	(216)	(344)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	90	2 333
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(126)	1 989
Augmentations de capital en numéraire	2	0
Variation des autres fonds propres	3	0
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	0	64
Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	(376)	(1 582)
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	(2 059)	1 030
Variation de nantissement de sicav	263	253
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 167)	(236)
Variation de trésorerie	(716)	(221)

(1) Hors dépréciations sur actif circulant.

(2) En valeurs nettes.

	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie de clôture *	427	1 190
Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture	45	
Trésorerie d'ouverture *	1 190	1 405
Incidence des variations de cours des devises	2	(5)
Variation de la trésorerie	(716)	(221)

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin décembre 2009 et réglées au début du semestre suivant se sont élevées à 220 K€ et à 494 K€ au titre de décembre 2008 réglées début 2009.

* Pour information, les montants de trésorerie, hors actifs non courants destinés à être cédés, au 31/12/2009 et 31/12/2008 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	483	1 196
Découverts bancaires et intérêts courus	(56)	(6)
Trésorerie dans le tableau de flux	427	1 190

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2009, dont le total du bilan est de 10 380 K€, et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 2 999 K€ arrêtée par le conseil d'administration du 09 avril 2010.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

20.3.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 31 décembre 2009. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2009. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou « IFRS » par simplification.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation déjà publiée non entrée en vigueur au 31 décembre 2009. La réflexion sur l'impact potentiel de ces normes ou interprétations est en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de sa réflexion d'impact matériel.

L'amendement IAS 1 et la première application IFRS 8 n'ont eu aucun impact sur la présentation des états financiers. IFRIC 7, 8, 9 et 10 n'ont pas eu d'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

20.3.1.5.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Trappes (Yvelines)	100 %	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100 %	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100 %	Intégration globale	29/12/2000
Egima	Casablanca (Maroc)	100 %	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd	Woodbridge - Suffolk (Grande Bretagne)	100 %	Intégration globale	01/06/2002

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

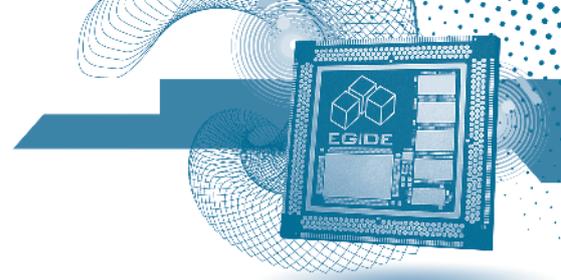
20.3.1.5.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du Groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.



L'opération de cession / location du site de Bollène a été réalisée comme prévu. Par ailleurs, nous ne relevons pas d'élément remettant en cause les hypothèses du plan stratégique. Egide prévoit de ce fait de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

20.3.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.3.3 Écart d'acquisition

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis. Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif du bilan du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement n'a pas tenu compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de l'actif car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations du groupe Egide. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- La société Egide SA ;
- La société Egide USA Inc ;
- La société Egide UK Ltd.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le groupe. Le groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations a une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

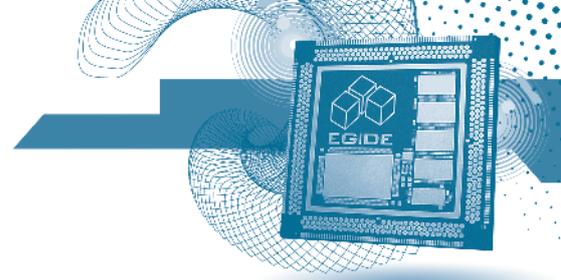
20.3.1.5.3.7 Immobilisations acquises par voie de location-financement

Conformément à IAS 17, les contrats de location-financement sont retraités et inscrits dans les comptes consolidés. Les biens correspondants sont inscrits à l'actif du bilan, en contrepartie, une dette figure au passif. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue du bien concerné (cf. durées indiquées au paragraphe 20.3.1.5.3.5.).

20.3.1.5.3.8 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière,



de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du Groupe.

20.3.1.5.3.9 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « écarts de conversion ».

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egima (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « écarts de conversion ».

20.3.1.5.3.10 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.3.11 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.3.12 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (F.I.F.O.).

20.3.1.5.3.13 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.3.14 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- Âge de début de carrière : 18 ans ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2,5 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2003-2005 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 5,09 % (taux Markit Iboxx Eur corporates AA 10+) ;
- Les provisions sont calculées hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.1.5.3.15 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.3.1.5.3.16 Options de souscription d'action

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 07 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2009.

20.3.1.5.3.17 Affacturage

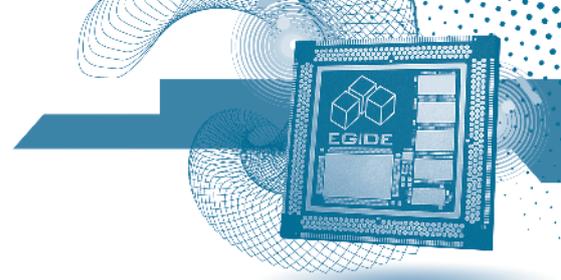
Les sociétés du groupe ont recours à l'affacturage : Egide SA depuis le 1er semestre 2006, Egide USA Inc et Egide UK Ltd depuis le 1er trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif du bilan. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée. Le groupe affacture actuellement environ 80 % de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances exports prévoit de limiter les en-cours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas appliquée au 31 décembre 2009 car, pour les clients concernés, l'assurance crédit couvre un en-cours plus important.

20.3.1.5.3.18 Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.



20.3.1.5.3.19 Actifs non courants destinés à être cédés

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs non courants (ou groupe d'actifs incluant les actifs courants qui y sont liés) sont présentés séparément au bilan dans les postes « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui y sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession d'actifs (ou groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs non courants concernés cessent d'être amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat dans le poste « Résultat des activités destinées à être cédées ». Les pertes de valeurs comptabilisées à ce titre sont réversibles.

20.3.1.5.4 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.1.5.4.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.3.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Deuxièmement, le groupe détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.

Par ailleurs, IFRS 5 trouve son application au 31 décembre 2009 et concerne la filiale Egima, actuellement détenue à 100 %, pour laquelle Egide SA a activement lancé la recherche d'un acquéreur pour la totalité des parts sociales. Des discussions pour la reprise d'Egima ont déterminé la direction à considérer l'opération comme hautement probable, et pouvant se réaliser dans un délai de douze mois.

La nature de l'opération conduit à présenter séparément au bilan les actifs non courants d'Egima en « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les dettes appartenant à la filiale sont isolées comme « Passifs liés à des actifs non courants destinés à la vente ».

20.3.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.4.2.1 Risque de change

Egide réalise ses ventes majoritairement à l'exportation (70 %), l'Amérique du nord représentant 38 % du total des ventes du groupe. Cependant, 32 % de ce chiffre d'affaires est libellé en dollars et réalisé par la filiale américaine Egide USA, dont l'ensemble des coûts est également en dollars. Par ailleurs, la majeure partie du chiffre d'affaires européen est libellé en euros. Le risque de change est donc limité à la part des ventes libellées en dollars et réalisée par la société française Egide SA, soit 8 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2009.

Les recettes en dollars américains reçues par Egide SA sont utilisées pour des achats de composants aux États-Unis. En 2009, les encaissements en dollars ont cependant été très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage a entraîné des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de l'achat de dollars américains car les recettes ne couvrent pas les dépenses à régler dans cette monnaie. Aucune couverture spécifique n'a été mise en place.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon est mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change (en dirhams). La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est majoritairement libellé en livres sterling. Le chiffre d'affaires global d'Egide UK ne représente cependant que 8 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

20.3.1.5.4.2.2 Risque de taux

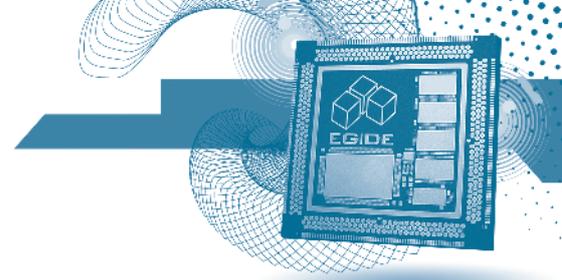
Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ».

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En décembre 2008, Egide USA Inc a signé un contrat de financement avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : taux de base + 3,50 % (avec un taux plancher de 7,50 %). Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK auprès de la Lloyds fonctionne avec un taux de base + 1,75 %. Enfin, un financement moyen terme de 65 000 GBP a été obtenu par Egide UK auprès de la Lloyds, au taux de base + 2,25 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

20.3.1.5.4.2.3 Risque de liquidité

Voir § 20.3.1.5.3.1.



20.3.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du groupe au 31 décembre 2009 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2008	Variation de change	Valeur au 31/12/2008 au cours du 31/12/2009	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, vir., reprises	Actifs destinés à être cédés*	Valeur au 31/12/2009
Autres immobilisations incorporelles							
Valeur brute	351		351				351
- amortissements	(348)		(348)	(2)			(350)
- dépréciations							
Valeur nette	3		3	(2)			1
Total immobilisations incorporelles	3		3	(2)			1
Terrains et agencements							
Valeur brute	161		161				161
- amortissements	(27)		(27)	(2)			(29)
- dépréciations	0		0				0
Valeur nette	134		134	(2)			131
Constructions							
Valeur brute	2 320	1	2 321	15		(1 641)	695
- amortissements	(677)		(677)	(80)		433	(324)
- dépréciations	(104)		(104)				(104)
Valeur nette	1 539	1	1 540	(66)		(1 208)	267
Install. techniques et outillage industriel							
Valeur brute	17 365	(94)	17 271	148	(667)	(2 212)	14 540
- amortissements	(13 247)	96	(13 151)	(439)	621	945	(12 024)
- dépréciations	(3 062)		(3 062)			1 202	(1 860)
Valeur nette	1 055	2	1 058	(291)	(46)	(65)	656
Autres immobilisations corporelles							
Valeur brute	2 206	(13)	2 193	2	(30)	(58)	2 107
- amortissements	(1 941)	12	(1 929)	(65)	29	54	(1 912)
- dépréciations	(14)		(14)				(14)
Valeur nette	251	(1)	250	(63)	(1)	(4)	182
Immob. corp. encours, av. et acptes							
Immob. corporelles encours	38		38	15	(34)		18
Avances et acomptes	0		0				0
Total	38		38	15	(34)		18
Total immobilisations corporelles	3 017	2	3 020	(407)	(81)	(1 277)	1 254

* Cf § 20.3.1.5.4.12.

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne amortissements et dépréciations des immobilisations du résultat opérationnel.

L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 K€ au 31 décembre 2005, dont 1 202 K€ affectés à Egima, compte tenu du niveau de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Cette dépréciation ayant porté pour partie sur les actifs immobiliers du groupe, les cessions intervenues au cours d'un exercice précédent ont conduit à en reprendre 92 K€, ramenant le montant de la dépréciation à 3 180 K€, soit 1 978 K€ hors dépréciation affectée aux actifs d'Egima.

La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2009 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée et le niveau de dépréciation a été maintenu.

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2008	Variation de change	Valeur au 31/12/2008 au cours du 31/12/2009	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Actifs destinés à être cédés	Valeur au 31/12/2009
Immobilisations financières							
Prêts et autres immob. financières	138	(3)	135	9	(6)	(16)	122

20.3.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les actifs désignés dans cette rubrique sont les suivants :

Montant en K€	Valeur nette au 31/12/2009	Valeur nette au 31/12/2008
Sicav nanties par Egide SA en garantie d'un emprunt souscrit par Egima au Maroc	0	400
Total	0	400

La dernière échéance de l'emprunt souscrit par Egima étant due au 28 janvier 2010, les sicav nanties sont prises en considération en tant qu'Actifs courants (cf §20.3.1.5.4.8).

20.3.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2008	Variation de change	Valeur au 31/12/2008 au cours du 31/12/2009	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2009
Ma. premières et approvisionnements						
Valeur brute	7 968	(33)	7 935		(1 723)*	6 212
- dépréciations	(4 412)	23	(4 389)	(143)	274	(4 258)
Valeur nette	3 556	(10)	3 546	(143)	(1 449)	1 954
Encours						
Valeur brute	1 434	(11)	1 423		(458)	965
- dépréciations	(6)		(6)	(7)	7	(6)
Valeur nette	1 428	(11)	1 417	(7)	(451)	959
Produits finis						
Valeur brute	1 430	(5)	1 425		(238)	1 187
- dépréciations	(1 073)	4	(1 069)		162	(908)
Valeur nette	357	(1)	356		(76)	279
Marchandises						
Valeur brute	68		68		(5)	63
- dépréciations	(59)		(59)			(59)
Valeur nette	9		9		(5)	5
Total	5 350	(22)	5 328	(150)	(1 981)	3 196

* Dont 3 K€ transférés en Actions non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12) qui constituent la valeur des stocks de pièce de maintenance existants chez Egima au 31 décembre 2009.

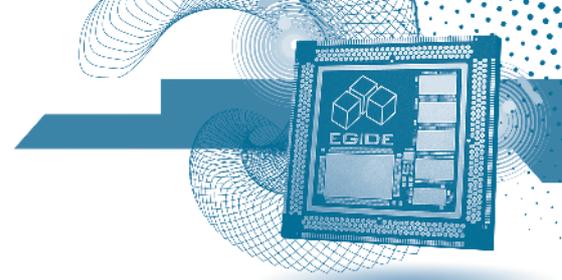
Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.3.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques	Solde au 31/12/2009 *	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commandes	33	33		
Créances clients et comptes rattachés	2 863	2 863		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Impôt sur les bénéfices	227	227		
Taxe sur la valeur ajoutée	120	120		
Débiteurs divers	303	95	139	69
Total	3 546	3 338	139	69

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).



Le montant des effets et virements à recevoir inclus dans les créances clients est de 6 K€ au 31 décembre 2009 et était de 46 K€ au 31 décembre 2008.

Le Crédit d'Impôt Recherche 2009 d'Egide SA pour 227 K€ a fait l'objet d'une demande de remboursement en février 2010 ; il sera obtenu sous quelques semaines.

Le poste « Débiteurs divers » comprend le solde du prix de cession du bâtiment de Cambridge qui a été cédé par Egide USA Inc. en octobre 2008 pour la somme de 2 000 K\$ dont 1 600 K\$ payés immédiatement et le solde sous la forme de 4 billets à ordre de 0,1 K\$ chacun, à échéances 2010, 2012, 2014 et 2016, soit un total de 278 K€ au 31 décembre 2009.

Le poste créances clients a varié comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2008	Variation de change	Valeur au 31/12/2008 au cours du 31/12/2009	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2009
Valeur brute	6 626	(21)	6 605		(3 464)*	3 141
- dépréciations	(297)	3	(294)	(84)	100	(278)
Valeur nette	6 329	(18)	6 311	(84)	(3 364)	2 863

* Dont 1 K€ transféré en Actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12) qui constituent la valeur brute non dépréciée des créances clients existantes chez Egima au 31 décembre 2009.

Les créances à échéance supérieure à un an sont présentées dans la rubrique « Autres actifs non courants » (cf § 20.3.1.5.4.4).

20.3.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les OPCVM ont une valeur nette comptable de 243 K€. Les OPCVM sont réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition d'équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, ces OPCVM sont considérés comme des placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie en dollars du groupe est de 232 K\$ chez Egide SA, 84 K\$ chez Egide USA Inc., et 14 K\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 10 K€ chez Egide SA.

20.3.1.5.4.8 Autres actifs courants

Cette catégorie concerne les charges constatées d'avance qui se décomposent comme suit :

	31/12/2009 *	31/12/2008
Achats de matières et consommables divers		
Loyers	48	53
Assurances	39	58
Intérêts		
Taxes	18	19
Divers	36	49
Total	141	179

* Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

20.3.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

Une augmentation de capital a été réalisée en août 2006 par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription. Au cours de l'exercice 2009, 612 bons de souscription ont été exercés donnant lieu à la création de 153 actions nouvelles.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2009 à 12 862 750 euros, soit 1 286 275 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 20 juin 2007 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 20 août 2010, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2009, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 26 624 options.

Aucune option n'a été levée en 2009. Au 31 décembre 2009, 5 818 options (plan 3.1) sont annulées de plein droit car la date limite d'exercice a été dépassée et 900 options (100 du plan 4.4, 300 du plan 5.1 et 500 du plan 5.2) ne sont plus exerçables car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2009. Le conseil d'administration du 9 avril 2010 a constaté l'annulation de ces 6 718 options.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Total
Options attribuées non exercées	726	20 767	4 600	4 700	26 124	56 917
Prix de souscription	14,97 €	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2009 a été de 6,57 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2009 est de 8,90 euros.

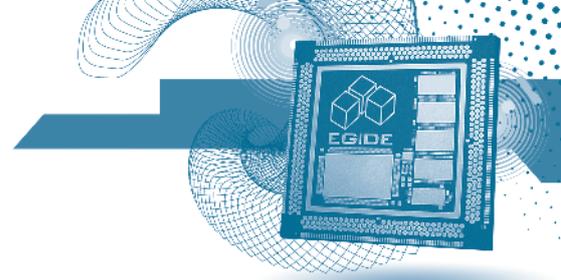
L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 7 396 options au 31 décembre 2009.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La charge relative à l'exercice 2009 est de 8 K€.

20.3.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée du 19 juin 2009, et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.



20.3.1.5.4.10 Provisions

Rubriques (en K€)	Au 31/12/2008	Var. de change	Au 31/12/2008 au cours du 31/12/2009	Dotat.	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Entrée de périmètre et autres movts	Au 31/12/2009
Provisions non courantes								
Provisions pour avantages au personnel	215		215	28	(12)			231
Divers								
Total	215		215	28	(12)			231
Dot. / rep. d'exploitation				28	(12)			
Dot. / rep. financières								

La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pour la partie courante.

20.3.1.5.4.11 État des dettes

Rubriques (en K€)	Solde au 31/12/2009 *	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans	
Dettes financières à plus d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	8		8		a
Emprunts et dettes divers					
Dettes financières à moins d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	80	80			b
Emprunts et dettes divers	1 589	1 589			c
Fournisseurs et autres créditeurs					
Avances et acomptes reçus sur commandes	380	380			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 068	3 068			
Personnel et comptes rattachés	1 188	1 188			
Taxe sur la valeur ajoutée	29	29			
Autres impôts et taxes	288	288			
Créditeurs divers	63	63			
Dettes sur immobilisations	12	12			
Total	6 705	6 697	8		

* Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

(a) 7 K€ (8 K€) à 7,1638 % taux fixe sur 3 ans.

(b) 22 K€ (24 K€) à 7,1638 % taux fixe sur 3 ans et 49 K€ (56 K€) de découvert bancaire.

(c) Dont principalement 761 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 914 K\$ (635 K€) à un taux variable basé sur le taux de base américain (contrat d'affacturage Egide USA Inc.) et 163 K€ (184 K€) à un taux variable basé sur le taux de base anglais (contrat d'affacturage Egide UK Ltd).

Au 31 décembre 2009, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 697 K€ et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 744 K€ et de 288 K€ dans le poste Autres impôts et taxes.

20.3.1.5.4.12 Actifs non courants destinés à être cédés

Egide SA a engagé une démarche de cession des parts sociales de sa filiale Egima depuis le début du 2ème semestre 2009. Ainsi, conformément à IFRS 5, Egima continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité, et ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé, à l'actif et au passif.

Le détail de ces lignes figure dans le tableau ci-après :

Rubriques (montants en K€)	Solde au 31/12/2009
Immobilisations corporelles	1 277
Valeur brute	3 910
- amortissements	(1 432)
- dépréciations	(1 202)
Immobilisations financières	15
Prêts et autres immobilisations financières	15
Autres actifs	206
Stocks et en-cours	3
Créances clients et comptes rattachés	1
Personnel et comptes rattachés	3
Taxe sur la valeur ajoutée	151
Autres impôts et taxes	1
Trésorerie	47
Total des actifs non courants destinés à être cédés	1 499

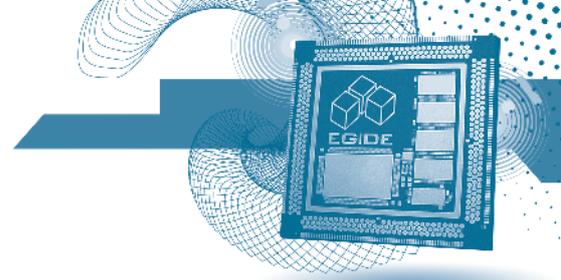
Une dépréciation de 165 K€ a été enregistrée en 2006, complétée de 34 K€ en 2009, pour le poste Taxe sur la Valeur Ajoutée afin de constater le risque de rejet des dossiers de demande de remboursement des crédits de TVA présentés au fisc marocain par Egima.

Rubriques (montants en K€)	Solde au 31/12/2009
Dettes financières à plus d'un an	483
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	483
Dettes financières à moins d'un an	159
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	159
Autres passifs	305
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37
Personnel et comptes rattachés	15
Taxe sur la valeur ajoutée	1
Impôt sur les sociétés	217
Autres impôts et taxes	32
Créditeurs divers	3
Total des passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	947

Les dettes financières à plus d'un an représentent 5 464 KMAD (483 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans, les dettes financières à moins d'un an représentent 771 KMAD (68 K€) à 8 % taux fixe sur 6 ans et 995 KMAD (88 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans.

La situation des déficits fiscaux reportables qui existerait chez Egima lors de la cession se décompose ainsi : 2 570 K€ reportables indéfiniment, 3 413 K€ reportables pour 1 199 K€ jusqu'au 31/12/2010, 951 K€ jusqu'au 31/12/2011, 603 K€ jusqu'au 31/12/2012 et 659 K€ jusqu'au 31/12/2013. Il n'a pas été enregistré d'actif d'impôt différé chez Egima relatif à cette situation fiscale latente en raison de la difficulté d'anticiper la possibilité d'utiliser ces déficits par le futur acquéreur des parts sociales d'Egima (absence de contrôle fiscal récent validant ces déficits et résultats fiscaux après cession non estimables).

La valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé s'élève à 552 K€. Cependant des passifs supplémentaires naîtraient lors de la réalisation de la cession des parts sociales d'Egima puisqu'il conviendrait, au jour de cette cession, que la situation nette d'Egima soit assainie par le biais d'une opération d'augmentation de capital par conversion de créances (compte courant d'Egima envers Egide) puis réduction de capital pour absorber le report à nouveau déficitaire. Cette opération générerait des droits d'enregistrement dus sur la valeur de l'augmentation de capital, qui sont estimés à 105 K€. Elle constituerait également le fait générateur du paiement de pénalités et intérêts de retard liés à l'exigibilité de la TVA et retenue à la source sur les factures d'Egide faisant l'objet d'augmentation de capital, estimé à 218 K€ au 31 décembre 2009. Enfin, des sommes non déterminables au 31 décembre 2009 pourraient être dues au titre du licenciement de personnel qui ne serait pas repris et au titre de l'apurement des dossiers de douanes qui est en cours. Ainsi la valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé serait proche de la juste valeur nette des coûts de cession qui est envisagée par la direction du groupe. Il n'y a donc pas lieu de déprécier les actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2009.



20.3.1.5.4.13 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

En K€	31/12/2009
Résultat avant impôts de l'exercice des entreprises intégrées	(2 999)
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2009	999
Incidence des pertes reportables	(999)
Impôt minimum dû par Egima	3
Produit d'impôt comptabilisé	(3)

La situation fiscale latente au 31 décembre 2009 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 36 038 K€ pour Egide SA et de 4 820 K€ pour Egide USA Inc.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.3.1.5.4.14 Information sectorielle

20.3.1.5.4.14.1 Secteur primaire

Le premier niveau d'information sectorielle choisi par le groupe est la ventilation géographique correspondant à la localisation des actifs. Les sociétés Egide SA et Egima ont été regroupées parce qu'Egima est un sous-traitant pour Egide SA qui est son unique client.

En K€	Au 31/12/2009				Au 31/12/2008			
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	13 212	6 953	1 685	21 850	18 196	9 395	2 255	29 847
Résultat opérationnel	(2 316)	(219)	(193)	(2 728)	(532)	(873)	(302)	(1 706)
Actifs immobilisés nets	1 078 *	183	117	1 377	2 706	316	136	3 158
Dépenses d'investiss. de l'exercice	195 *	5	12	212	253	83	19	355
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	1 669 *	294	15	1 978	2 871	294	15	3 180
Dettes financières à plus d'un an	0 *	0	8	8	642	9	31	682
Dettes financières à moins d'un an	761 *	644	264	1 669	2 975	899	157	4 031

* Hors actifs non courants destinés à être cédés et passifs liés (cf § 20.3.1.5.4.12).

20.3.1.5.4.14.2 Secteur secondaire

Les actifs de production (hormis les équipements de fabrication de la céramique chez Egide SA) étant communs à tous les produits, quels que soient leur technologie (verre-métal et céramique) et leur secteur d'application (défense-spatial, télécoms et industrie), il est donc impossible de ventiler le résultat opérationnel et les actifs par secteurs d'activité et donc de fournir ces informations. Les informations du secteur secondaire sont réduites au chiffre d'affaires réparti par secteur d'application des produits vendus.

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Défense-spatial	11 975	12 032
Industrie	5 925	10 369
Télécoms	3 255	7 446
Autres (or)	695	0
Total	21 850	29 847

20.3.1.5.4.15 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent essentiellement le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA. Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant au bilan et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de change	(65)	(74)
Produits	1 881	711
Charges	(1 946)	(785)
Produits et charges divers	1	(2)
Produits	2	9
Charges	(1)	(11)
Total	(64)	(76)

20.3.1.5.4.16 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de 4, soit 1 Président Directeur général et 3 administrateurs. La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 154 K€ au titre de l'exercice 2009 (150 K€ de salaire et 4 K€ d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2009.

Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, Egide USA Inc. et Egima.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président Directeur général qui, au 31 décembre 2009, est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Il a été versé au cours de l'exercice 2009 15 K€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut) au titre de l'exercice 2008 (3 K€ au titre d'avance sur ces jetons de présence avaient été versés en 2008).

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4 500 K€ maximum, la franchise aux USA est de 25 K\$ et la prime annuelle de 12 K€ hors taxes.

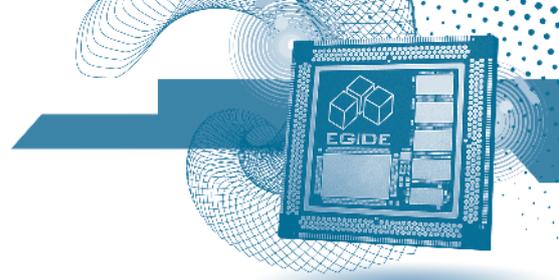
20.3.1.5.4.17 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2009 *	31/12/2008
Nantissements	0	400
Cautions données	3 279	4 100
Total	3 279	4 500

* Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).



En faveur des sociétés liées :

- Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en avril 2008, pour un montant de 350 K£ représentant 394 K€ au 31 décembre 2009. Elle s'est également portée caution en faveur de cette banque dans le cadre d'un emprunt souscrit par Egide UK en avril 2008 d'un montant de 65 K£ représentant 73 K€ au 31 décembre 2009, et dans le cadre d'un découvert bancaire obtenu en mars 2009 d'un montant de 50 K£ représentant 56 K€ au 31 décembre 2009 ;
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 219 K\$, réindexé de 3 % tous les ans à partir de la 3ème année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 2 220 K\$ soit 1 541 K€ au 31 décembre 2009 ;
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 K\$ représentant la somme de 1 215 K€ au 31 décembre 2009.

En faveur de tiers divers :

- Le nombre d'heures de formation utilisées en 2009 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures acquises (environ 14 000 heures) par les salariés d'Egide SA.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 K€.

Engagements relatifs aux actifs non courants destinés à être cédés :

- Egide SA a remis en gage des SICAV :

- *au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant de 1 420 K€, afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine Egima. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2009, le solde du gage en valeur actualisée est de 73 K€ pour un solde d'emprunt de 68 K€.*
- *au Crédit du Nord, pour un montant de 57 K€, afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2009 est de 64 K€.*

Ces équivalents de trésorerie nantis ont été affectés au poste « Autres actifs non courants ».

- Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 571 K€.

20.3.1.5.4.18 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres et assimilés	55	61
Agents de maîtrise et techniciens	40	42
Ouvriers et employés	201	312
Total	296	415

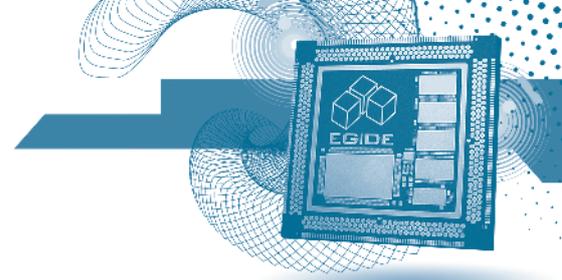
20.3.1.5.4.19 Honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe au titre de l'exercice 2009 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Voir § 2.3.

20.3.1.5.5 Événements postérieurs à la clôture

L'opération de cession / location des bâtiments de Bollène s'est conclue le 03 mars 2010 par la signature concomitante de la vente et d'un bail commercial pour une durée de 12 ans (loyer annuel : 190 K€). Le prix de la cession brut a été de 1,65 million d'euros et compte tenu des divers frais et dépôts de garantie, un montant net de 1,1 million d'euros est venu renforcer la trésorerie du groupe.

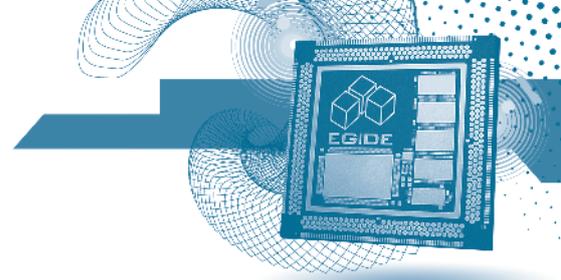


20.3.2 États financiers annuels

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2009	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2009	Valeurs nettes au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles	498 426	497 284	1 142	3 130
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	345 977	344 835	1 142	3 130
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 394 582	12 170 900	1 223 682	1 471 334
Terrains	160 680	32 022	128 658	131 022
Constructions	723 310	356 875	366 435	409 917
Install. techniques mat. et out. industriels	10 612 138	10 044 365	567 773	721 772
Autres immobilisations corporelles	1 598 507	1 455 837	142 670	187 909
Immobilisations corporelles en cours	299 947	281 801	18 146	20 713
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	87 236 604	87 026 205	210 399	901 481
Participations	75 103 856	75 103 856	0	0
Créances rattachées à des participations	12 099 719	11 922 349	177 370	869 977
Autres immobilisations financières	33 029		33 029	31 504
ACTIF IMMOBILISÉ	101 129 612	99 694 388	1 435 223	2 375 945
Stocks et encours	6 765 752	4 411 546	2 354 206	4 048 137
Mat. premières et approvisionnements	5 046 017	3 516 107	1 529 910	2 923 686
Encours de production de biens	595 561	3 031	592 530	857 465
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 060 873	833 630	227 243	257 508
Marchandises	63 301	58 778	4 523	9 478
Créances	1 334 391	444 878	889 513	1 352 990
Av. et acomptes versés sur commandes	33 311		33 311	34 130
Clients et comptes rattachés	1 301 080	444 878	856 201	1 318 860
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	897 029	217 341	679 688	1 831 489
Disponibilités	545 394		545 394	1 276 410
Valeurs mobilières de placement	373 615		373 615	756 779
Disponibilités	171 778		171 778	519 631
Charges constatées d'avance	88 088		88 088	88 341
ACTIF CIRCULANT	9 630 653	5 073 765	4 556 889	8 597 367
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Écart de conversion actif	472 918		472 918	439 377
TOTAL GÉNÉRAL	111 233 183	104 768 153	6 465 030	11 412 689

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2009	Valeurs au 31/12/2008
Capital	12 862 750	12 861 220
Primes d'émission, de fusion	3 060	60
Écart de réévaluation		
Réserve légale	402 348	402 348
Rés. statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(7 680 596)	(6 074 544)
Résultat de l'exercice	(3 501 645)	(1 606 112)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 085 917	5 582 972
Avances conditionnées	44 730	51 120
AUTRES FONDS PROPRES	44 730	51 120
Provisions pour risques	472 918	439 377
Provisions pour charges	230 969	214 945
PROVISIONS	703 887	654 322
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Av. et acpts reçus s/commandes en cours	379 637	400 217
Dettes diverses	3 250 859	4 724 058
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 882 265	3 335 143
Dettes fiscales et sociales	1 293 799	1 273 619
Dettes fournisseurs d'immobilisations	11 940	57 022
Autres dettes	62 855	58 275
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	3 630 496	5 124 275
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 465 030	11 412 689



20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques (en euros)	France	Export	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises	152 148	104 164	256 312	204 382
Production vendue (biens)	4 843 570	6 674 535	11 518 105	17 159 813
Production vendue (services)	1 284 433	223 213	1 507 646	1 113 664
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 280 151	7 001 913	13 282 064	18 477 859
Production stockée			(410 218)	71 740
Subventions			4 830	5 947
Reprises de dépr. et prov. - Transf. de chg.			466 191	676 598
Autres produits			6 970	15 845
Produits d'exploitation			13 349 836	19 247 989
Achats de marchandises			29 716	40 559
Variations de stocks de marchandises			5 404	(3 196)
Achats matières premières et approvis.			3 187 976	6 776 736
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			1 599 439	218 073
Autres achats et charges externes			2 683 214	3 947 950
Impôts et taxes			390 025	467 624
Salaires et traitements			4 675 161	5 113 233
Charges sociales			1 938 718	2 031 254
Dotations aux amortiss. et dépr. sur immobilis.			388 061	599 194
Dotations aux dépréc. sur actif circulant			585 162	182 395
Dotations aux provisions			27 950	1 280
Autres charges d'exploitation			22 657	21 690
Charges d'exploitation			15 533 482	19 396 794
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(2 183 646)	(148 805)
Intérêts et produits assimilés			350 389	399 640
Rep. de dépr. et prov. - Transferts de chg.			439 377	356 494
Différences positives de change			51 277	150 988
Produits nets s/ cessions de VMP			58 772	70 695
Produits financiers			899 816	977 817
Dotations aux amortiss., dépr. et provisions			2 394 071	2 936 798
Intérêts et charges assimilés			61 628	223 354
Différences négatives de change			43 807	164 574
Charges nettes s/ cessions de VMP			0	10 515
Charges financières			2 499 406	3 335 241
RÉSULTAT FINANCIER			(1 599 590)	(2 357 424)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(3 783 236)	(2 506 229)
Produits except. sur opérations de gestion			3 185	0
Produits except. sur opérations en capital			56 400	1 000 000
Autres opérations en capital			0	0
Rep. de dépr. et prov. - Transferts de chg.			127 317	243 751
Produits exceptionnels			186 902	1 243 751
Charges except. sur opérations de gestion			876	2 309
Charges except. sur opérations en capital			3 659	321 050
Dotations aux amortiss., dépr. et provisions			127 317	243 751
Charges exceptionnelles			131 852	567 110
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			55 050	676 641
Impôt sur les bénéfices			(226 541)	(223 476)
TOTAL DES PRODUITS			14 436 554	21 469 557
TOTAL DES CHARGES			17 938 199	23 075 669
BÉNÉFICE OU PERTE			(3 501 645)	(1 606 112)

20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

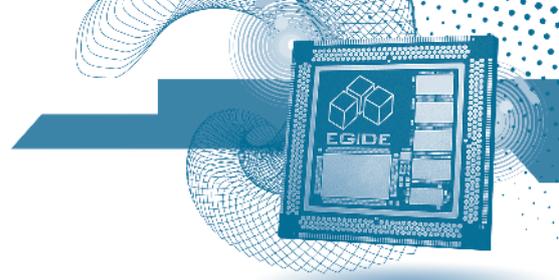
Rubriques (montants en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	(3 501 645)	(1 606 112)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	2 358 779	3 131 273
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(52 741)	(678 950)
- charges à répartir		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	1 693 931	(399 926)
- créances clients	462 658	(4 855)
- autres créances et charges constatées d'avance	1 119 332	4 321
- dettes fournisseurs	(1 452 878)	136 584
- autres dettes et produits constatés d'avance	4 181	141 098
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	631 617	723 434
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(187 163)	(518 200)
- immobilisations financières	(1 230 070)	(1 572 546)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	56 400	1 000 000
- immobilisations financières		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 360 833)	(1 090 746)
Augmentation de capital en numéraire	1 530	30
Augmentation des autres fonds propres	3 060	60
Augmentation des dettes financières		
Distribution de dividendes		
Réduction de capitaux propres		
Remboursement des dettes financières	(6 390)	(6 390)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(1 800)	(6 300)
Variation des disponibilités	(731 016)	(373 612)
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(731 016)	(373 612)
Trésorerie d'ouverture	1 276 410	1 650 021
- dont VMP nanties	341 455	578 128
- dont VMP disponibles	415 324	638 242
- dont disponibilités	519 631	433 652
Trésorerie de clôture	545 394	1 276 410
- dont VMP nanties	130 741	341 455
- dont VMP disponibles	242 875	415 324
- dont disponibilités	171 778	519 631
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(731 016)	(373 612)

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels
20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2009, dont le total du bilan est de 6 465 030 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 3 501 645 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.



20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2009 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

L'opération de cession / location du site de Bollène a été réalisée comme prévu. Par ailleurs, nous ne relevons pas d'élément remettant en cause les hypothèses du plan stratégique. Egide prévoit de ce fait de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces immobilisations car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Équipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Équipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

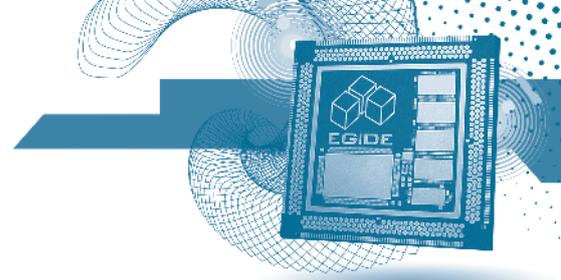
Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.



20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de part sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.2.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 K€.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (F.I.F.O.).

20.3.2.4.2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.2.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2,5 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2003-2005 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 5,09 % (taux Markit Iboxx Eur corporate AA 10+) ;
- La provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

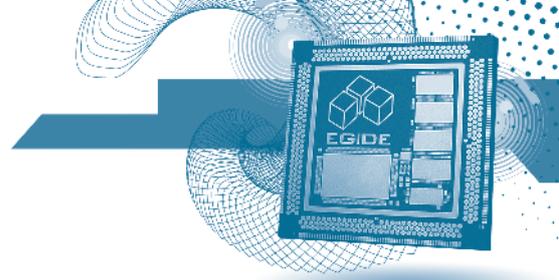
20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Deuxièmement, la société détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.



20.3.2.4.3.2 Capital social

Suite aux levées d'un total de 612 bons de souscriptions d'actions au cours de l'exercice 2009, le capital a été augmenté de 153 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 1 530 euros.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2009 à 12 862 750 euros, soit 1 286 275 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission résulte des augmentations de capital réalisées par la société en 1999, 2000, 2001 et 2006, d'une incorporation partielle de la prime au capital social à hauteur de 837 131 euros opérée préalablement à la conversion du capital en euros en 2001 et des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours des exercices 2001, 2003 à 2009.

L'augmentation de la prime d'émission liée à l'exercice de bons de souscription d'actions s'élève à 3 060 euros au cours de l'exercice 2009.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 20 juin 2007 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 20 août 2010, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options du plan 3.1 au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2009, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 26 624 options.

Aucune option n'a été levée en 2009. Au 31 décembre 2009, 5 818 options (plan 3.1) sont annulées de plein droit car la date limite d'exercice a été dépassée et 900 options (100 du plan 4.4, 300 du plan 5.1 et 500 du plan 5.2) ne sont plus exerçables car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2009. Le conseil d'administration du 9 avril 2010 a constaté l'annulation de ces 6 718 options.

La situation des divers plans au 31 décembre 2009 est la suivante :

Numéro du plan	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Total
Options attribuées non exercées	726	20 767	4 600	4 700	26 124	56 917
Prix de souscription	14,97 €	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2009 a été de 6,57 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2009 est de 8,90 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 7 396 options au 31 décembre 2009.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée du 19 juin 2009, et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.

20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net comptable Soit par action	(3 501 645) (2,72)	(1 606 112) (1,25)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	4 590 0,00	90 0,00
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	7 189 084 - (1 606 112) 5 582 972	13 122 762 - (5 933 769) 7 188 994
Variations du capital social : - 31/12/2008 : émission de 3 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2009 : émission de 153 actions de 10 euros de nominal	1 530	30
Variations de la prime d'émission : - 31/12/2008 : émission de 3 actions de 20 euros de prime - 31/12/2009 : émission de 153 actions de 20 euros de prime	3 060	60
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	5 587 562	7 189 084
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	(3 497 055)	(1 606 022)

20.3.2.4.3.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

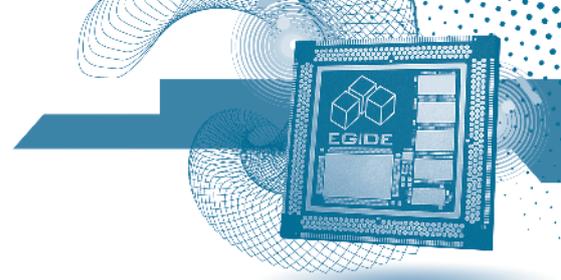
20.3.2.4.3.8 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Provisions pour perte de change	439 377	472 918	439 377	472 918
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	214 945	27 950	11 926	230 969
Autres provisions				
Total	654 322	498 255	448 690	703 887
Dotations et reprises d'exploitation		27 950	11 926	
Dotations et reprises financières		472 918	439 377	
Dotations et reprises exceptionnelles				

La reprise de provision pour indemnités de départ en retraite a été utilisée totalement suite au départ en retraite de deux employés et d'un décès au cours de l'exercice 2009.

Un litige portant sur le taux de prime de précarité payée aux fins de contrats à durée déterminée (6 % au lieu de 10 %) oppose la société à 15 de ses salariés ou anciens salariés (à ce jour). Sur la base de la situation juridique la plus probable, confirmée par l'avocat de la société, il n'a pas été enregistré de provision relative à ce litige.



20.3.2.4.3.9 Tableau des dépréciations

Rubriques (en euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 838 906		127 317	1 711 589
Immobilisations financières	85 105 053	1 921 152		87 026 205
Stocks et encours	4 732 676	116 577	437 707	4 411 546
Créances	210 192	468 585	16 558	662 219
Total	92 039 276	2 506 314	581 582	93 964 008

20.3.2.4.3.10 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2009
Concessions, brevets, licences	345 977			345 977

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2009
Concessions, brevets, licences	342 847	1 988		344 835

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés. La dotation aux amortissements est enregistrée en résultat d'exploitation.

20.3.2.4.3.11 Fonds commercial

Euros	31/12/2008	31/12/2009
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 449)	(152 449)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002. En effet, la technologie céramique qui était l'objet de l'acquisition de ce fonds en 1992 est liée majoritairement à la production de boîtiers utilisés dans les télécommunications. Le manque de visibilité dans ce secteur a conduit à déprécier par prudence cette valeur.

20.3.2.4.3.12 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2009
Terrains	160 680			160 680
Constructions	714 692	8 618		723 310
Install. techniques et outillage industriel	10 722 656	135 212	245 730	10 612 138
Autres immobilisations corporelles	1 613 153	818	15 465	1 598 507
Immobilisations corporelles en cours	302 514	14 646	17 213	299 947
Avances et acomptes				
Total	13 513 695	159 294	278 408	13 394 582

Les diminutions des autres postes d'immobilisations correspondent à des mises au rebut de matériels obsolètes, non utilisables, dont le métal récupérable et recyclable a été vendu pour certains d'entre eux.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2009
Terrains	29 658	2 364		32 022
Constructions	304 775	52 100		356 875
Install. techniques et outillage industriel	9 153 443	412 868	242 071	9 324 240
Autres immobilisations corporelles	715 580	46 058	15 465	746 173
Total	10 203 456	513 390	257 535	10 459 311

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 386 K€ et en résultat exceptionnel pour 127 K€.

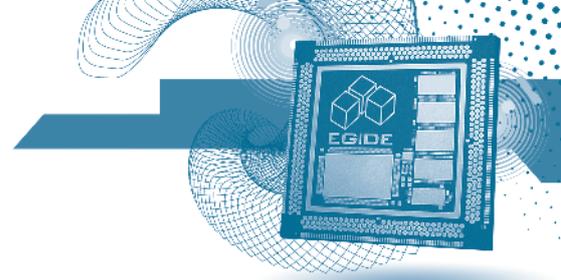
La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2009
Installations techniques et outillage industriel	847 442		127 317	720 125
Autres immobilisations corporelles	709 664			709 664
Immobilisations corporelles encours	281 801			281 801
Total	1 838 906		127 317	1 711 589

Le transfert de dépréciation en amortissement en application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006 est de 127 K€ en 2009. Cette opération est enregistrée en résultat exceptionnel.

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 668 K€ pour le matériel industriel et à 710 K€ pour les agencements. De même, les immobilisations corporelles en cours sont dépréciées à hauteur de 281 K€.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 avait conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 083 K€ avait été estimée nécessaire. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2009 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.



20.3.2.4.3.13 Immobilisations financières

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Variation	Valeur brute au 31/12/2009	Dépréc. au 31/12/2008	Variation	Dépréc. au 31/12/2009
Actions Egima	1 444 198		1 444 198	1 444 198		1 444 198
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	72 688 338		72 688 338
Actions Egide UK Ltd	971 321		971 321	971 321		971 321
Créances ratt. aux particip. Egima	8 851 252	1 092 128	9 943 380	8 633 508	1 309 872	9 943 380
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	876 671	92 734	969 405	720 567	248 839	969 405
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	1 143 250	43 684	1 186 934	647 123	362 441	1 009 564
Dépôt de garantie	31 504	1 525	33 029			
Total	86 006 534	1 230 070	87 236 604	85 105 053	1 921 152	87 026 205

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des différentes filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2009.

De même, les créances rattachées aux participations ont été dépréciées de telle sorte que les dépréciations constituées couvrent les situations nettes négatives de ces sociétés. Par ailleurs, pour Egima et Egide UK Ltd, la valeur nette des créances est désormais nulle en lien avec la faible probabilité de recouvrement de celles-ci par Egide SA.

20.3.2.4.3.14 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2009	Dépréc. au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2009
Matières premières et approvisionnements	6 645 456	5 046 017	3 721 770	68 392	274 054	3 516 107
Encours	859 316	595 561	1 851	6 964	5 784	3 031
Produits finis	1 207 336	1 060 873	949 828	41 222	157 420	833 630
Marchandises	68 705	63 301	59 227		449	58 778
Total	8 780 813	6 765 752	4 732 676	116 577	437 707	4 411 546

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

Le stock de « Matières premières et approvisionnements » au 31 décembre 2008 avait été augmenté de 244 K€ afin de corriger une erreur d'évaluation de ce stock. La valeur marchande de ce stock de brasures d'or, qui a été cédé en février 2009, représente à cette date 510 K€.

20.3.2.4.3.15 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2009	Dépréc. au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2009
Créances clients	1 529 052	1 301 080	210 192	251 244	16 558	444 878

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur environ de 69 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 1 931 K€ au 31 décembre 2009, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 3 232 K€ au 31 décembre 2009, contre 5 285 K€ au 31 décembre 2008.

20.3.2.4.3.16 État des créances et des dettes

État des créances (en euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans
Créances rattachées à des participations	12 099 719	9 943 380	2 156 339
Autres immobilisations financières	33 029		33 029
Avances et acomptes versés	33 311	33 311	
Clients douteux ou litigieux	278 023		278 023
Autres créances clients	1 023 057	1 023 057	
Personnel et comptes rattachés	1 564	1 564	
État : impôt sur les bénéfices	226 541	226 541	
État : taxe sur la valeur ajoutée	119 527	119 527	
État : créances diverses	217 341	217 341	
Factors	307 365	307 365	
Débiteurs divers	25 090	25 090	
Charges constatées d'avance	88 088	88 088	
Total	14 452 255	11 985 864	2 467 391

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé ainsi que les sommes définancées suite à un retard de règlement du client. La créance représentée par un avoir fiscal de 217 341 euros provenant de la retenue à la source due au Maroc a été totalement dépréciée au regard de la faible probabilité de son imputation future sur le paiement d'un impôt sur les sociétés.

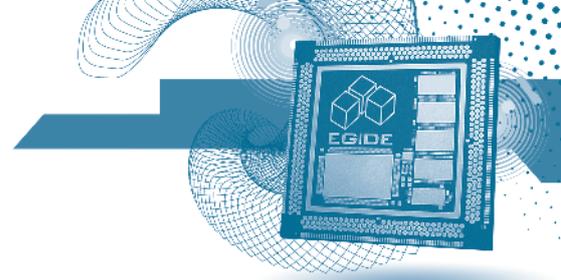
État des dettes (en euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d' 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Clients, acomptes reçus	379 637	379 637		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 882 265	1 882 265		
Personnel et comptes rattachés	477 440	477 440		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	527 202	527 202		
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 584	1 584		
État : autres impôts et taxes	287 573	287 573		
Dettes sur immobilisations	11 940	11 940		
Autres dettes	62 855	62 855		
Total	3 630 496	3 630 496		

20.3.2.4.3.17 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 373 615 euros. Les OPCVM sont réalisées au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. La valeur actuelle au 31 décembre 2009 des SICAV, soit 380 433 euros, fait apparaître une plus-value latente de 6 818 euros.

20.3.2.4.3.18 Charges constatées d'avance

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Achats de matières et consommables divers	178	6 108
Loyers	31 861	29 389
Assurances	29 036	20 141
Divers (Maintenance, ...)	27 013	32 703
Total	88 088	88 341



20.3.2.4.3.19 Charges à payer

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs - factures non parvenues	644 746	780 338
Personnel - dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	611 898	630 645
Personnel - dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	31 928	33 380
Personnel - indemnités de sécurité sociale	949	2 206
Personnel - indemnités de prévoyance	97	0
État - autres charges à payer	287 573	163 349
Clients - avoirs à établir	1 600	3 379
Notes de frais à payer	2 011	1 366
Commissions à payer	14 701	11 203
Jetons de présence à payer	18 000	15 000
Total	1 613 502	1 640 866

Dans un souci de gestion prudente de la trésorerie et dans l'attente de la réalisation de l'opération de cession / location de l'établissement de Bollène, nous avons obtenu de la Trésorerie de Bollène de pouvoir étaler en début 2010 le paiement de la Taxe Professionnelle 2009 représentant un montant de 167 595 euros.

20.3.2.4.3.20 Produits à recevoir

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Clients - factures à établir	0	6 148
Fournisseurs - avoirs à recevoir	19 317	36 113
Divers - produits à recevoir	0	0
Total	19 317	42 261

20.3.2.4.3.21 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

	EGIMA Casablanca - Maroc	EGIDE USA, LLC Wilmington DW - USA	EGIDE UK Ltd Woodbridge - GB
Capital	14 800 000 MAD	66 878 828 USD	657 064 GBP
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(113 039 757 MAD)	(364 835 USD)	(1 335 083 GBP)
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus :			
- Brute	1 444 198 €	72 688 338 €	971 321 €
- Nette	0 €	0 €	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	9 943 380 €	Néant	969 405 €
Montant des cautions et avals donnés par la société	703 907 €	Néant	523 590 €
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	2 470 484 MAD	Néant	1 518 038 GBP
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(12 367 480 MAD)	(19 USD)	(212 946 GBP)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Autres informations	Filiale constituée le 01/11/2000. Début d'exploitation en 2002.	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc.	Filiale constituée le 01/06/2002.

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances rattachées à des participations	12 099 719	10 871 173
Créances clients et comptes rattachés	28 538	353 575
Fournisseurs et comptes rattachés	15 695	60 171

20.3.2.4.3.22 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Clients - effets à recevoir	6 043	46 331
Fournisseurs - effets à payer	0	0

20.3.2.4.3.23 Écarts de conversion

Poste concerné	Devise	Écart actif (en euros)	Écart passif (en euros)
Fournisseurs	YEN	516	
Avances reçues	YEN	14 959	
Divers	MAD	170 647	
Fournisseurs	CHF	65	
Divers	GBP	215 910	
Fournisseurs	USD	4 550	
Clients	USD	(9 868)	
Divers	USD	76 141	
Total		472 918	

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 472 918 euros.

20.3.2.4.3.24 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2009 s'élève à 37 998 987 euros.

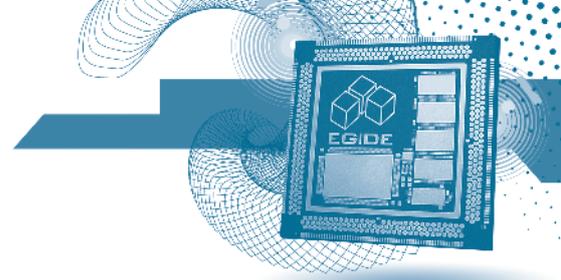
Les moins-values nettes à long terme reportables sont les suivantes :

Année d'origine de la moins-value	Date limite de report	Montant (en euros)
2001	31/12/2011	33 000 000
2002	31/12/2012	32 497 460
2003	31/12/2013	3 257 550
2004	31/12/2014	2 414 113
2005	31/12/2015	1 007 821
2006	31/12/2016	2 490 573
2007	31/12/2017	3 124 198
2008	31/12/2018	2 497 421
2009	31/12/2019	1 921 152
Total		82 210 288

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2009 pour 226 541 euros, pour lequel la demande de remboursement a été déposée en février 2010.

20.3.2.4.3.25 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (en euros)	2009	2008
Provision pour perte latente de change de l'exercice	472 918	439 377
Indemnité de départ à la retraite	24 224	1 280
Total	497 142	440 657
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	165 714	146 886



Allègements (en euros)	2009	2008
Perte de change latente	472 918	439 377
Organic	21 251	29 338
Profit latent sur OPCVM	6 818	59 240
Indemnités de départ à la retraite	2 613	17 694
Déficits reportables	37 998 987	36 038 483
Total	38 502 587	36 584 132
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %
Soit un allègement de la dette future d'impôt	12 834 196	12 194 711

20.3.2.4.3.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2009 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période. En outre, le chiffre d'affaires comprend une vente d'or récupéré sur des composants rebutés pour 695 056 euros.

Secteurs d'activité (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Verre métal	5 390 777	8 104 483
Céramique	6 664 791	9 521 003
Études	384 123	552 598
Activités annexes	763 158	0
Groupe	79 216	299 775
Total	13 282 064	18 477 859

20.3.2.4.3.27 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
France	6 296 172	9 003 144
CEE hors France	1 889 167	2 167 232
USA et Canada	1 382 780	3 889 396
Autres pays	3 634 729	3 118 312
Groupe	79 216	299 775
Total	13 282 064	18 477 859

Les activités annexes sont incluses dans le secteur « France ».

20.3.2.4.3.28 Résultat financier

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produits nets sur cessions de V.M.P.	58 772	60 180
Résultat net des opérations en devises	(26 071)	(103 777)
Intérêts et autres produits financiers	349 455	399 378
Dépréciation des titres de partic. et créances ratt.	(1 921 152)	(2 497 421)
Dépréciation des V.M.P.	0	7 308
Commission spéciale de financement - affacturage	(60 593)	(223 092)
Total	(1 599 590)	(2 357 424)

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egima, Egide USA LLC, Egide USA Inc et Egide UK Ltd, donnent lieu à rémunération au taux de 3 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 350 K€.

20.3.2.4.3.29 Résultat exceptionnel

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Pénalités et amendes fiscales	2 309	(2 309)
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	52 741	678 950
Total	55 050	676 641

Le bâtiment du siège social à Trappes faisait l'objet d'un crédit-bail immobilier. Le 05 mars 2008, l'option d'achat de ce crédit-bail a été levée et le bâtiment a été cédé concomitamment à la SCI Floria pour un montant de 1 000 K€. Un bail commercial de location concernant ce bâtiment a été également signé avec la SCI Floria pour une durée de 9 ans.

20.3.2.4.3.30 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 154 K€ en 2009. Les jetons de présence versés en 2009 aux membres du conseil d'administration représentent 15 K€ au titre de l'exercice 2008 (3 K€ avaient été versés au cours de l'exercice 2008 au titre d'avance sur ces jetons de présence).

20.3.2.4.3.31 Autres engagements

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Nantissements	137 551	400 215
Cautions données	3 851 060	4 099 733
Total	3 988 611	4 499 948

En faveur des sociétés liées :

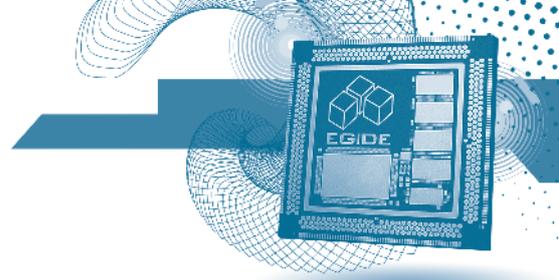
- La société a remis en gage des SICAV :

- au *Crédit Lyonnais* jusqu'au 12 février 2010, pour un montant à l'origine de 1 420 040 euros afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine *Egima*. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2009, le solde du gage, en valeur actualisée au 31 décembre 2009, est de 73 314 euros pour un solde d'emprunt de 68 221 euros ;

- au *Crédit du Nord*, pour un montant à l'origine de 57 447 euros afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine *Egima*, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2009 est de 64 237 euros.

Le montant du poste Valeurs Mobilières de Placement faisant ainsi l'objet de nantissements est de 130 741 euros soit 35 % de ce poste au 31 décembre 2009.

- La société s'est portée caution à première demande en faveur du *Crédit du Maroc* afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à *Egima*, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 571 449 euros.



- La société s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds pour sa filiale Egide UK :

- dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage en avril 2008, pour un montant de 350 000 GBP représentant 394 100 euros au 31 décembre 2009 ;
- dans le cadre de la mise ne place d'un financement de matériels en avril 2008, pour un montant de 65 000 GBP représentant 73 190 euros au 31 décembre 2009 ;
- dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire autorisé en mars 2009, pour un montant de 50 000 GBP représentant 56 300 euros au 31 décembre 2009.

- La société s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 218 555 USD, réindexé de 3 % tous les ans à partir de la 3ème année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 2 220 323 USD soit 1 541 249 euros au 31 décembre 2009.

- La société s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 000 USD représentant la somme de 1 214 772 euros au 31 décembre 2009.

En faveur de tiers divers :

- Le nombre d'heures de formation utilisées en 2008 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures (environ 14 000 heures) acquises par les salariés de la société.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, la société a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximal égal à 1 500 K€.

20.3.2.4.3.32 Ventilation de l'effectif moyen

	2009	2008
Cadres et assimilés	33	33
Agents de maîtrise et techniciens	25	25
Employés	4	4
Ouvriers	106	122
Effectif moyen	168	184

20.3.2.4.4 Événements postérieurs à la clôture

L'opération de cession / location des bâtiments de Bollène s'est conclue le 03 mars 2010 par la signature concomitante de la vente et d'un bail commercial pour une durée de 12 ans (loyer annuel : 190 K€). Le prix de cession brut a été de 1,65 million d'euros et compte tenu des divers frais et dépôts de garantie, un montant net de 1,1 million d'euros est venu renforcer la trésorerie du groupe.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Egide SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

La crise économique qui persiste continue d'affecter les entreprises, notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme exposé dans les notes 20.3.1.5.3.5, 20.3.1.5.3.6 et 20.3.1.5.4.3 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et leur correcte application, et nous avons examiné l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction du groupe a jugées raisonnables, ainsi que les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

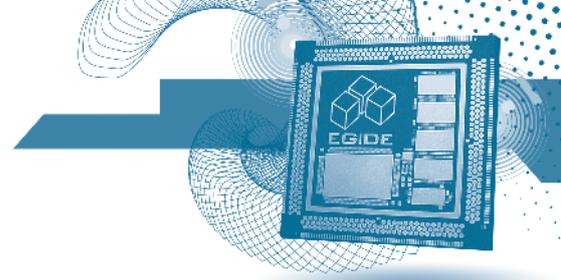
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC S.A.S)
Serge Yablonsky »



20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2009

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Egide SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

La crise économique qui persiste continue d'affecter les entreprises, notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme exposé dans les notes 20.3.2.4.2.6 et 20.3.2.4.3.13 de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des dépréciations de ses titres de participation ainsi que des créances rattachées aux participations lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres et des créances rattachées ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2009.

Comme exposé dans les notes 20.3.2.4.2.3, 20.3.2.4.2.4 et 20.3.2.4.3.12 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses d'exploitation et de financement que la direction a jugé raisonnables, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données

dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Moore Stephens Syc (SYC S.A.S)
Serge Yablonsky »

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA (France)

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 13,28 millions d'euros en 2009 contre 18,50 millions d'euros en 2008, soit une baisse de 28,2 %. Ce chiffre d'affaires comprend une vente d'or récupéré sur des composants rebutés pour 0,7 million d'euros. Pour rendre comparables les chiffres entre 2009 et 2008, cet élément non récurrent sera isolé des calculs.

Le secteur d'activité de défense et du spatial a connu une petite progression de 2,9 %, avec un chiffre d'affaires de 6,98 millions d'euros en 2009 contre 6,78 millions en 2008. C'est le seul secteur qui a résisté à la crise économique.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications s'est fortement replié, passant de 4,11 millions d'euros en 2008 à 2,33 millions d'euros en 2009, soit une baisse de 43 % liée à l'environnement économique mondial qui a anéanti la reprise du secteur qui avait été entamée en 2008.

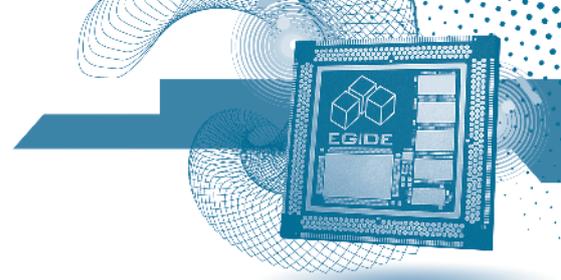
Les marchés industriels ont généré un chiffre d'affaires de 3,22 millions d'euros en 2009 contre 7,30 millions d'euros en 2008. Cet effondrement de 56 % est la conséquence directe des effets de la crise économique mondiale qui a durement impacté le secteur aéronautique civil, les produits pour application infrarouge civile ayant quant à eux plutôt mieux résisté. Il convient de rappeler que la suspension de la production de la société Egima depuis le 1er juillet 2009 est due à l'absence de commandes d'embases relais pour l'aéronautique.

Les facturations intra groupe ont été réduites d'un exercice à l'autre, passant de 0,30 million d'euros en 2008 à 0,08 million en 2009, traduisant notamment l'arrêt d'activité d'Egima.

La technologie verre-métal, avec 5,39 millions de ventes, représente 43 % du chiffre d'affaires en 2009 contre 44 % en 2008. La céramique, avec un chiffre d'affaires de 6,67 millions d'euros en 2009 contre 9,52 millions en 2008, est restée la principale technologie pour Egide SA, représentant 53 % du chiffre d'affaires en 2009.

La société a facturé 0,38 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2009. Ce montant est légèrement moins élevé que celui de l'année 2008, mais il ne s'agit que de variation d'échéance de facturation, les efforts de Recherche et Développement ayant été maintenus d'un exercice à l'autre.

Egide SA reste toujours une entreprise fortement exportatrice avec 55 % de son chiffre d'affaires 2009 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 51 % en 2008). L'Europe représente 15 % et l'Amérique du nord 11 % du chiffre d'affaires hors groupe de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 29 % en 2009, contre 17 % en 2008, due principalement aux ventes militaires en Israël (où se trouve le premier client d'Egide en 2009).



20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 7,00 millions d'euros en 2009 (dont 0,04 million d'euros de facturation intergroupe) contre 9,48 millions d'euros en 2008. Cela représente un recul de 26 % d'un exercice à l'autre (chiffre d'affaires hors groupe), bien évidemment lié à la crise économique mondiale de 2009, mais également à une décision stratégique qui a été prise au cours du premier trimestre de l'exercice. En effet, en réaction à cette crise et afin de pouvoir réduire ses effectifs, Egide USA s'est concentrée uniquement sur les marchés militaires et industriels américains, transférant des produits du secteur télécom à Egide SA.

L'activité défense et spatial a représenté 71 % du chiffre d'affaires 2009, contre 55 % en 2008, avec respectivement 4,91 et 5,14 millions d'euros. Cette baisse en valeur absolue est due principalement au contexte économique instable qui a impacté en début d'exercice le niveau des commandes militaires. Le secteur industriel a par contre légèrement progressé, passant de 12 % à 17 % du chiffre d'affaires (1,22 million d'euros en 2009 contre 1,17 million d'euros l'exercice précédent), mais il avait atteint un niveau particulièrement bas en 2008. Du fait de la réorientation de l'activité énoncée ci-avant, le secteur télécommunications a mécaniquement baissé, avec 0,83 million d'euros de chiffre d'affaires en 2009 contre 3,08 millions en 2008 (soit 73 % de baisse).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain représente le principal débouché de la filiale américaine, plus de 93 % de son chiffre d'affaires 2009 y étant réalisé. Les 7 % restants proviennent principalement du solde des commandes télécoms à destination de l'Europe et de l'Asie qui a été produit sur l'exercice.

20.5.1.3 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima a pour seul client Egide SA, qui lui confie en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Egima n'achète ni les composants, ni l'or, ni certains produits chimiques, qui lui sont fournis par Egide SA. La filiale marocaine ne réalise donc pas de chiffre d'affaires autre que celui intra-groupe, soit 0,22 million d'euros au titre de l'exercice 2009 contre 0,84 million en 2008. Cette baisse s'explique par le brutal ralentissement des commandes d'embases relais constaté au cours du premier semestre, qui a conduit à la mise en sommeil du site à la fin du mois de juin. Depuis le 1er juillet 2009, un processus de cession de la filiale a été entamé car aucune production du groupe ne correspond plus aux spécificités de ce site.

20.5.1.4 Activité d'Egide UK

Cette filiale a pour activité la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique et non de boîtiers hermétiques comme les autres sociétés du groupe. L'exercice 2009 a généré un chiffre d'affaires de 1,70 million d'euros, dont 0,02 million d'euros réalisés avec le groupe. La baisse de plus d'un quart du chiffre d'affaires hors groupe par rapport à l'exercice 2008, qui était de 2,36 millions d'euros, est uniquement due à la chute des marchés industriels, touchés de plein fouet par la crise économique mondiale.

Ce secteur industriel a représenté 89 % de l'activité, les télécommunications 6 % et la défense 5 %. La technologie plastique a représenté 16 % du chiffre d'affaires, les 84 % restants concernant le moulage de métal. 80 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 16 % en Amérique du Nord et 4 % dans le reste du monde.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide USA LLC, détenue directement à 100 % ;
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC ;
- Egima, détenue directement à 100 % ;
- Egide UK Ltd, détenue directement à 100 %.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 21,85 millions d'euros et dégage une perte opérationnelle de 2,73 millions d'euros (contre 1,71 million d'euros en 2008).

Les amortissements, dépréciations et provisions ont été enregistrés pour un montant total net de 0,84 million d'euros, contre 1,16 million d'euros en 2008. Il est précisé qu'aucune dépréciation complémentaire des actifs n'a été enregistrée en 2009.

Le résultat financier dégage une perte de 0,27 million d'euros (contre une perte de 0,55 million d'euros en 2008), provenant principalement des intérêts et charges assimilées liées à l'utilisation de l'affacturage sur les entités française, américaine et anglaise du groupe et aux pertes de change.

La perte nette s'élève à 3,00 millions d'euros (contre 2,26 millions d'euros en 2008), soit une dégradation de 32,7 %.

Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

La trésorerie courante s'élève à 0,48 million d'euros, contre 1,20 million à fin 2008. L'endettement long terme étant localisé dans la filiale marocaine, il n'y a plus de dettes financières à plus d'un an (elles sont comprises dans les « passifs destinés à être cédés »). L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (1,59 millions d'euros) ainsi que le découvert bancaire d'Egide UK (0,08 million d'euros). Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente environ 34 jours de chiffre d'affaires, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent (68 jours) à cause de la chute de l'activité constatée au cours de l'exercice et de l'optimisation de la gestion des stocks.

Conformément aux IFRS, les actifs et passifs d'Egima, filiale destinée à la vente, sont isolés sur une ligne séparée du bilan consolidé. Les actifs comprennent principalement le bâtiment, la chaîne de traitement de surface et l'installation de traitement des effluents ainsi qu'un crédit de TVA. Les passifs comprennent un emprunt long terme (0,64 millions d'euros) et des dettes fiscales et sociales.

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2009 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 13,28 millions d'euros contre 18,48 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit un recul de 28 %. Le total des produits d'exploitation est de 13,35 millions d'euros contre 19,25 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 15,53 millions d'euros, en baisse de 19,92 % par rapport à l'exercice 2008. L'amélioration continue des rendements de production et la stabilité du mix produit ont permis de maintenir les consommations de matières aux niveaux attendus. Les frais de personnel ont baissé, atteignant un total de 6,61 millions d'euros en 2009 contre 7,14 millions en 2008. Cette réduction de 7,4 % est inférieure à la baisse constatée sur le chiffre d'affaires mais la cause est pour partie due à l'impossibilité d'adapter le coût des CDD qui avaient été embauchés en début d'année, en lien avec une commande de produits spatiaux, et dont les livraisons ont été suspendues par le client jusqu'en juillet. L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 183 à 168 personnes. Le niveau des autres charges externes a baissé, passant de 3,9 à 2,8 millions d'euros, principalement à cause de l'arrêt de la sous-traitance avec Egima, de la réduction de certains frais directement liés au niveau de production (outillages) et grâce aux effets des mesures d'économies prises en 2009.

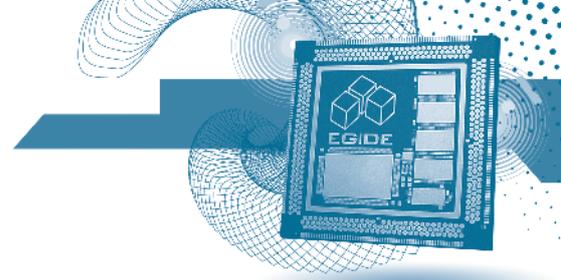
Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée en 2006, 2007 et en 2008. En résultante du test de dépréciation au 31 décembre 2009, aucune dépréciation complémentaire des immobilisations n'a été enregistrée en 2009 et le niveau de dépréciation a été maintenu.

Malgré la maîtrise des coûts d'exploitation, le niveau d'activité de 2009, durement impacté par la crise économique mondiale, est resté en deçà du niveau d'équilibre et a dégagé une perte d'exploitation de 2,18 millions d'euros contre une perte de 0,15 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice est d'environ 1,2 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Une dépréciation complémentaire des créances rattachées aux filiales a été enregistrée pour 1,31 million d'euros concernant Egima, pour 0,36 million d'euros concernant Egide USA Inc. et pour 0,25 million d'euros concernant Egide UK, et ce afin de couvrir les pertes en capital subies et les situations nettes négatives de ces filiales.

Le résultat financier dégage une perte de 1,60 millions d'euros contre une perte de 2,36 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, principalement due à la dépréciation des créances des filiales.



Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une perte de 3,78 millions d'euros contre 2,51 millions d'euros pour l'exercice précédent, en dégradation de 51 %.

Un profit exceptionnel de 0,06 million d'euros a été enregistré ; il est constitué par la plus value de cession constatée suite à la vente de certains actifs corporels inutilisés.

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,22 million d'euros, montant identique à celui de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 3,50 millions d'euros contre une perte de 1,61 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan de la société s'élevait à 6,46 millions d'euros contre 11,41 millions d'euros pour l'exercice précédent. Hors affacturage, l'entreprise n'est pas endettée et présente une trésorerie de 0,55 million d'euros à la fin de l'exercice, contre 1,28 million au 1er janvier 2009.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application de l'article 24 de la loi n° 2008-1776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME), modifiant l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2009 à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

	Euros	%
Échus (dont 211 965 € payés début 2010 - 17,13 %)	289 985	23,43
À 30 jours	564 997	45,66
À 60 jours	333 731	26,97
À plus de 60 jours	48 805	3,94
Total	1 237 518	

Les dettes échues à la clôture correspondent à l'échéance du 31 décembre 2009 qui a été payée en janvier 2010. Egide appliquant des délais de paiement contractuels de 60 jours date de facture, cela explique qu'il existe des dettes à plus de 30 jours (délai légal de paiement). Enfin, les dettes à plus de 60 jours correspondent principalement à une facture en litige (prestation de service non-conforme) et à des fournisseurs pour lesquels les commandes sont antérieures au 1er janvier 2009.

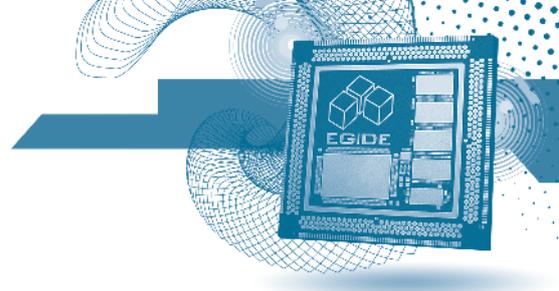
20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	12 862 750	112 861 220	12 861 190	12 858 310	9 982 560
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 286 275	1 286 122	1 286 119	1 285 831	998 256
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	64 313	64 306	64 305	64 291	49 912
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	13 282 064	18 477 859	15 395 609	14 610 603	13 722 541
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(1 238 511)	856 987	(1 833 453)	(2 738 482)	(1 923 153)
Impôts sur les bénéfices	(226 541)	(223 476)	(159 264)	(60 372)	(20 930)
Dépréciations et provisions	2 489 675	2 686 575	4 259 580	2 238 118	5 606 533
Résultat net	(3 501 645)	(1 606 112)	(5 933 769)	(4 916 228)	(7 508 756)
RÉSULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(0,79)	0,84	(1,30)	(2,08)	(1,91)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(2,72)	(1,25)	(4,61)	(3,82)	(7,52)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	168	183	200	190	175
Masse salariale (€)	4 675 161	5 113 233	5 293 518	4 942 017	4 530 775
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 938 718	2 031 254	1 984 436	1 728 995	1 790 983

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2009 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	0
Actions Egima	14 800	0
Actions Egide UK Ltd	657 064	0
Sous total titres immobilisés		0
Valeurs mobilières de placement		
SICAV LCL monétaire	13	73 294
SICAL Etoile Jour Sécu	15	57 447
SICAV Etoile Eonia	2	206 508
SICAV Etoile CT Institution	4	36 366
Sous total VMP		373 615
Total valeur nette comptable		373 615



20.6 Autres informations financières

En terme d'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2010 un chiffre d'affaires consolidé non audité de 5,3 millions d'euros. C'est une légère croissance par rapport au quatrième trimestre 2009 (+ 2 %) et une baisse de 15 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent (hors éléments non récurrents enregistrés au cours de ce dernier). Il convient de préciser qu'à périmètre comparable, c'est-à-dire sans l'activité de la filiale Egima du 1er trimestre 2009, cette baisse est de 7 %. La répartition par marchés est la suivante : 58 % des ventes du trimestre en militaire et spatial, 23 % des ventes pour des applications industrielles et 19 % du chiffre d'affaires dans le secteur des télécoms. Cette ventilation est stable par rapport à celle du 4ème trimestre 2009.

20.7 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2010.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'opération de cession / location du site de Bollène a été réalisée le 03 mars 2010, permettant de renforcer pour un montant net de 1,1 million d'euros la trésorerie du groupe.

A la date du présent document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2009.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2009, le capital social est de 12 862 750 euros, divisé en 1 286 275 actions de 10 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 30 avril 2010 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	19/06/09	18/08/11	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €	Non	Non	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	19/06/09	18/08/11	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €	Non	Non	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans droit préférentiel de souscription	19/06/09	18/08/11	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	20/06/07	19/08/10	5 % du capital	Oui	Oui	0,69 % du capital

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 19 juin 2009.

21.1.3 Capital potentiel

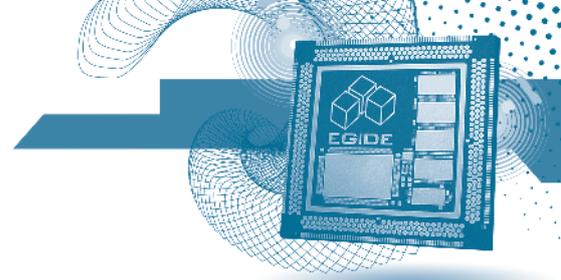
21.1.3.1 Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 20 juin 2007 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

La situation des plans en vigueur au 30 avril 2010 est donnée au § 17.3.

21.1.3.2 Bons de Souscription d'Actions (BSA)

L'augmentation de capital du 17 août 2006 par émission de 285 738 actions nouvelles a été assortie de l'émission de 285 738 BSA. Chaque BSA donne la possibilité de souscrire à une action nouvelle à créer au prix unitaire de 30 euros, à raison de 4 BSA pour



1 action. L'exercice des BSA est ouvert du 21 août 2006 au 20 août 2009 inclus et pourra rapporter à la société un maximum de 2,14 millions d'euros sur cette période.

Il est précisé qu'au 20 août 2009, un total de 1 812 BSA a été exercé, entraînant la création de 453 actions nouvelles (9 actions en 2006, 288 actions en 2007, 3 actions en 2008 et 153 actions en 2009). Le solde de BSA échus et non exercés est de 283 926.

21.1.4 Évolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation (1)	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation (1) (2)	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation (1)	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation (1) (3)	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction (4)		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation (1)	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation (1)	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation (5)	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation (6)	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation (7)	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation (8)	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation (9)	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation (10)	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation (11)	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation (12)	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation (13)	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation (14)	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation (15)	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation (16)	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation (17)	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation (18)	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation (19)	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750

(1) Apports en numéraire.

(2) Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F).

(3) Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F).

(4) Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F).

(5) Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris - Visa COB n° 99-775 du 07 juin 1999.

(6) Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire.

(7) Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000.

(8) Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000.

(9) Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F).

(10) Levée de stock options au cours de l'exercice 2001.

(11) Levée de stock options au cours de l'exercice 2003.

(12) Levée de stock options au cours de l'exercice 2004.

(13) Levée de stock options au cours de l'exercice 2005.

(14) Levée de stock options au 28 février 2006.

(15) Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006.

(16) Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles.

(17) Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles.

(18) Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles.

(19) Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles.

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
Dirigeants	2 512	0,20	0,34	2 512	0,20	0,34	2 512	0,20	0,34
FCPR 21 et 21 Esenga	217 152	16,88	26,42	217 152	16,88	26,39	217 152	16,88	26,48
Public	1 066 611	82,92	73,24	1 066 458	82,92	73,27	1 066 455	82,92	73,18
Total	1 286 275	100,00	100,00	1 286 122	100,00	100,00	1 286 119	100,00	100,00

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- La conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique ;
- Dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger ;
- Et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

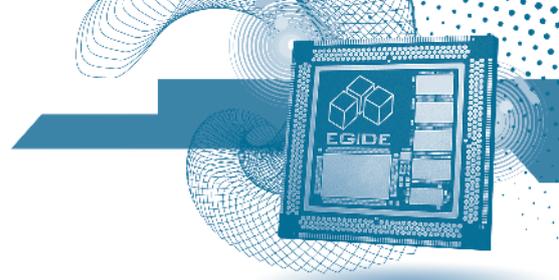
21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire de UNE action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :



- Nomination, révocation, fixation de la rémunération du président, du directeur général, du ou des directeurs généraux délégués,
- Arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « À compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelque soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L.228-2 et L.228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. À moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts (extrait) : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires

sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant 1/10ème au moins du capital. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. En cas d'appel public à l'épargne, la société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article 130 du décret du 23 mars 1967. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

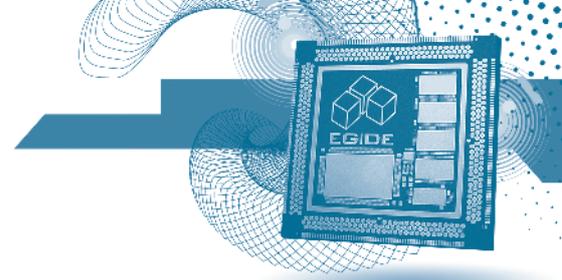
Article 27 des statuts : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les



assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminés par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

L'assemblée générale du 19 juin 2009 n'ayant pas statué sur une résolution visant à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, aucun contrat de tenue de marché n'a été mis en place.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2009 de 1 286 275 et d'un cours de clôture en date du 31 décembre 2009 de 8,90 €, la capitalisation boursière était de 11,45 millions d'euros.

En date du 30 avril 2010, la capitalisation boursière de la société était de 11,15 millions d'euros (1 286 275 actions au cours de 8,67 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 15 derniers mois :

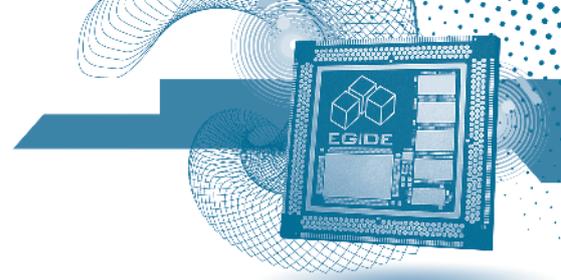
	Cours de l'action en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Avril 2009	4,31	8,70	6,49	2 685
Mai 2009	5,00	6,17	5,41	1 262
Juin 2009	4,64	5,55	5,20	696
Juillet 2009	4,55	5,35	4,99	640
Août 2009	4,64	5,40	5,13	2 350
Septembre 2009	4,70	10,55	6,07	2 431
Octobre 2009	7,40	11,50	9,11	2 798
Novembre 2009	7,18	10,90	8,69	2 244
Décembre 2009	8,11	10,60	9,43	730
Janvier 2010	8,73	9,79	9,29	296
Février 2010	7,90	9,38	8,53	317
Mars 2010	8,11	8,93	8,49	489
Avril 2010	8,22	9,50	8,52	598

21.4 Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions du BSA au cours de 12 derniers mois :

	Cours du BSA en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de BSA
Août 2008	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation
Septembre 2008	0,90	0,90	0,90	40
Octobre 2008	0,03	0,03	0,03	436
Novembre 2008	0,07	0,10	0,08	494
Décembre 2008	0,10	0,12	0,11	421
Janvier 2009	0,01	0,01	0,01	673
Février 2009	0,01	0,01	0,01	629
Mars 2009	0,001	0,001	0,001	1 012
Avril 2009	0,05	0,066	0,054	1 222
Mai 2009	0,07	0,09	0,086	1 617
Juin 2009	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation
Juillet 2009	0,05	0,05	0,05	2
Août 2009	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation

Il est rappelé que ces BSA sont échus depuis le 20 août 2009.



21.5 Projet de transfert sur Alternext

Le conseil d'administration d'Egide proposera à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2010 de voter une résolution permettant, lorsque les conditions le rendront possible, d'organiser un transfert de l'entreprise du compartiment C de Euronext vers Alternext. Les administrateurs de la société considèrent que ce transfert sur Alternext est opportun car ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux PME.

La présence d'Egide sur Euronext Paris (compartiment C) contraint la société à observer une réglementation lourde et inadaptée à sa situation, sans offrir d'avantage particulier en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de ses titres d'un marché à l'autre devrait simplifier le fonctionnement d'Egide, assurer une meilleure liquidité sur un marché spécialisé Small & Midcap et alléger ses coûts.

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale du 28 mai 2010, ce projet de transfert pourrait intervenir au cours du second semestre de l'exercice 2010. Jusqu'à ce transfert, Egide continuera de respecter les obligations liées à sa cotation sur Euronext.

Il est rappelé que la loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 prévoit la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé (Euronext) de demander l'admission de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (Alternext). Le dispositif législatif et réglementaire encadrant cette possibilité de transfert repose, notamment, sur les éléments suivants :

- La capitalisation boursière de l'émetteur doit être inférieure à 1 milliard d'euros ;
- Une réunion de l'assemblée générale des actionnaires doit se tenir au minimum 2 mois avant l'éventuel transfert afin de statuer sur ledit projet ;
- L'émetteur doit informer le public de son projet via la diffusion de 2 communiqués, le premier deux mois au moins avant la date envisagée pour le transfert, le second dès que l'organe de direction de l'émetteur décide la mise en œuvre effective du transfert.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires et de l'accord de NYSE Euronext, ce transfert s'effectuerait par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes d'Egide, sans émission d'actions nouvelles. Le retrait effectif des actions du marché Euronext interviendrait simultanément à leur cotation sur le marché Alternext.

Egide attire l'attention sur le fait que les conséquences d'un tel transfert en matière de communication financière seraient principalement la diffusion des comptes semestriels dans le délai de 4 mois et la dispense d'établir et de diffuser un rapport du Président sur le contrôle interne et la gouvernance d'entreprise. Par contre, Egide continuerait de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et conformément à la loi, prévoirait le maintien, pendant trois ans, du droit des offres publiques et du droit relatif aux franchissements de seuils applicables sur les marchés réglementés.

Un communiqué de presse présentant ce projet a été diffusé le 21 avril 2010.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre normal des affaires, Egide USA a signé en 2006 un « Long Term Agreement » (ou contrat de longue durée) avec Textron Systems, un client américain du secteur de la défense. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, est d'une valeur totale de 1 million de dollars. Il définit un cadre de coopération sur plusieurs années entre Egide et Textron, illustrant la volonté de ce client de compter sur un approvisionnement sûr de ses produits, tant en terme de qualité que de respect des délais.

Au cours des exercices précédents, les contrats suivants ont été signés :

- Egide SA : contrat de location du bâtiment de Trappes (voir § 8.1.1) ;
- Egide USA : contrat de location du bâtiment de Cambridge (voir § 8.1.1) ;
- Egide USA : ligne de crédit basée sur l'encours client et le stock (voir § 10.3).

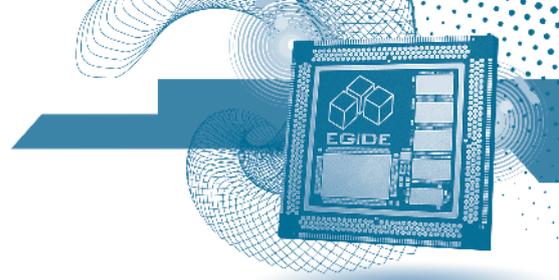
Aucun contrat important n'est à mentionner pour 2009. Le 03 mars 2010, le contrat suivant a été signé :

- Egide SA : contrat de location du bâtiment de Bollène (voir § 8.1.1).

En dehors du contrat ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social :

- Statuts ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence.

24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

13/01/2009 16/01/2009 30/03/2009 24/04/2009 24/04/2009 09/06/2009 15/06/2009 23/06/2009 17/07/2009 22/10/2009	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008 Chiffre d'affaires de l'exercice 2008 Succès de la collaboration entre Egide et Lacroix Defence & Security Résultats annuels 2008 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009 Mise à disposition du rapport financier 2008 Mise à disposition du rapport 2008 sur le contrôle interne Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009 Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2009 Résultats au 30 juin 2009 et chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2009
18/01/2010 08/03/2010 12/04/2010 12/04/2010 21/04/2010 27/04/2010 27/04/2010	Chiffre d'affaires de l'exercice 2009 Finalisation de l'opération de cession/location du site de Bollène Résultats annuels 2009 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010 Projet de transfert d'Euronext vers Alternext Mise à disposition du rapport financier 2009 Mise à disposition du rapport 2009 sur le contrôle interne

24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

28/09/2001 30/07/2002 05/06/2003 08/07/2004 14/06/2005 23/06/2006 06/06/2007 07/07/2008 29/07/2009 18/05/2010	Document de référence - Exercice 2000 Document de référence - Exercice 2001 Document de référence - Exercice 2002 Document de référence - Exercice 2003 Document de référence - Exercice 2004 Document de référence - Exercice 2005 Document de référence - Exercice 2006 Document de référence - Exercice 2007 Document de référence - Exercice 2008 Document de référence - Exercice 2009
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr), étant précisé que depuis le 1er septembre 2008 (décret n°2008-258 du 13 mars 2008 - JO du 15 mars 2008), certaines publications financières au BALO ont été supprimées :

13/05/2009 03/06/2009 04/09/2009	Avis de réunion d'une assemblée générale mixte Avis de convocation d'une assemblée générale mixte Avis d'approbation des comptes de l'exercice 2008 et affectation du résultat 2008
21/04/2010 12/05/2010	Avis de réunion d'une assemblée générale mixte Avis de convocation d'une assemblée générale mixte

24.2.4 Opérations financières

Néant.

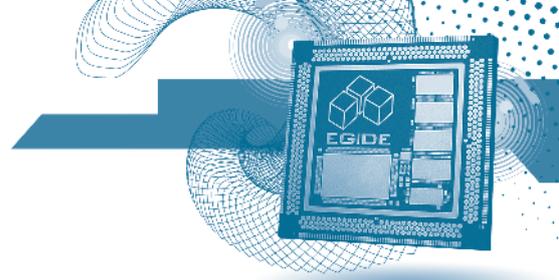
24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
12 avril 2010	Présentation des comptes de l'exercice 2009	Réunion SFAF
12 avril 2010	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010	Communiqué de presse
18 mai 2010	Document de référence exercice 2009	Dépôt AMF
28 mai 2010		Assemblée générale
12 juillet 2010	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2010	Communiqué de presse
Non défini	Résultats semestriels 2010	Réunion SFAF
11 octobre 2010	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2010	Communiqué de presse
10 janvier 2011	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2010	Communiqué de presse

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations.



26 PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2010

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009,
- Lecture du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les procédures de contrôle interne, et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Approbation des comptes annuels,
- Approbation des conventions de l'article L.225-38 du code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce,
- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Attribution de jetons de présence,
- Pouvoirs pour formalités.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés,
- Transfert d'Euronext vers Alternext,
- Pouvoirs pour formalités.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 3 501 645,12 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant

dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

TROISIÈME RÉOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 3 501 645,12 euros de la manière suivante :

- Imputation sur le poste « Prime d'émission » pour 3 060,00 euros, dont le montant total deviendra nul ;
- Affectation sur le poste « Report à nouveau » pour le solde, soit 3 498 585,12 euros, dont le montant total s'élèvera désormais à - 11 179 180,71 euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée générale prend acte que les capitaux propres demeurent inférieurs au capital social.

QUATRIÈME RÉOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 2 999 395,91 euros.

CINQUIÈME RÉOLUTION - Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

SIXIÈME RÉOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

SEPTIÈME RÉOLUTION - Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire

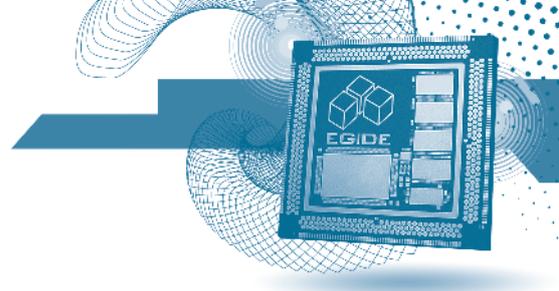
L'assemblée générale, constatant que le mandat du cabinet Moore Stephens SYC (raison sociale : SYC SAS), commissaire aux comptes titulaire, domicilié 39 avenue de Friedland, 75008 Paris, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIÈME RÉOLUTION - Renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, constatant que le mandat du cabinet SYC Audit SAS, commissaire aux comptes suppléant, domicilié 39 avenue de Friedland, 75008 Paris, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NEUVIÈME RÉOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 18 000 euros.



DIXIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

TEXTE DES RÉOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

ONZIÈME RÉOLUTION - Transfert du siège social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil, décide de transférer le siège social de la société, actuellement sis à Trappes (Yvelines), dans le département du Vaucluse, Site du Sactar, 84500 Bollène et d'inscrire le site de Trappes en tant qu'établissement secondaire.

DOUZIÈME RÉOLUTION - Modification corrélative de l'article 4 des statuts

Comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier corrélativement l'article 4 « Siège social » des statuts ainsi qu'il suit :

Article 4 - Siège social

(annule et remplace la précédente rédaction du premier alinéa) « *Le siège social est fixé : Site du Sactar, 84500 Bollène* ». Le second alinéa demeure inchangé.

TREIZIÈME RÉOLUTION - Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, et L.225-136 dudit code, et aux dispositions des articles L.228-91 et suivants dudit code :

- Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du code de commerce, en France ou à l'étranger, par une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires de la Société régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles,

- Décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution :

- (i) ne pourra être supérieur au montant nominal du plafond des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu à la treizième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2009, ou, le cas échéant, au montant nominal du plafond prévu par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation,

- (ii) s'imputera sur le plafond du montant nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu à la treizième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2009, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond prévu par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation, étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi,

- (iii) ne pourra excéder 20 % du capital social par an,

- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution au profit des personnes visées à l'article 411-2, II du code monétaire et financier,

- Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée,

- Prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme,

- Décide que :

- *le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,*

- *le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,*

- Décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence, et notamment pour :

- *fixer les conditions d'émission, la nature et les caractéristiques de valeurs mobilières donnant accès au capital, les modalités d'attribution de titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ainsi que les dates auxquelles peuvent être exercés les droits d'attribution,*

- *imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,*

- *procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société,*

- *passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées,*

- *constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire le nécessaire.*

- Constate que cette délégation, étant limitée à l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription par une ou plusieurs offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier n'a pas le même objet que la treizième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2009 ; en conséquence, prend acte du fait que la présente délégation ne prive pas d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, la treizième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2009, dont la validité et le terme ne sont pas affectés par la présente délégation,

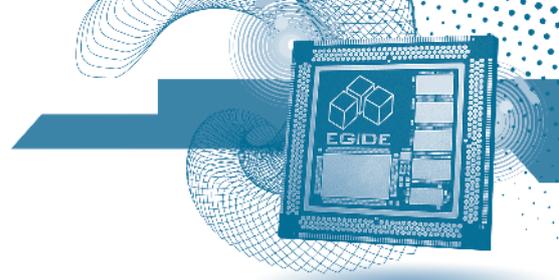
- Prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION - Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des dirigeants de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement conformément aux dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital.

Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution.



La présente délégation sera exécutée en une ou plusieurs fois dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et par la réglementation en vigueur.

En conséquence, le conseil d'administration fixera les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder le délai maximum autorisé par la loi.

Le prix de souscription des actions sur levées d'options sera fixé par le conseil d'administration selon les modalités et dans limites autorisées par la législation en vigueur le jour de l'attribution de ces options. Toutefois, ce prix sera au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, diminuée d'une décote de 5 %.

Les options devront être levées dans un délai maximum de sept ans à compter du jour où elles seront consenties. Tous pouvoirs seront consentis au conseil d'administration pour déterminer, le cas échéant, une période initiale de blocage des options.

Si la société réalise l'une des opérations prévues par l'article L.225-181 du code de commerce, le conseil d'administration prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

La présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'augmentation du capital social résultant des levées d'option sera définitivement réalisée par le seul fait de la souscription des actions nouvelles accompagnée des déclarations de levée d'option et des versements de libération qui pourront être effectués par des versements en espèces ou par compensation avec des créances sur la société.

Le conseil d'administration disposera de tous les pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux, fixer toutes autres conditions et modalités de l'opération, notamment, les conditions de libération des actions et leur jouissance, le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires, constater les augmentations successives du capital social et remplir les formalités consécutives et notamment apporter les modifications nécessaires aux statuts dans les conditions prévues à l'article L.225-178, alinéa 3 du code de commerce, avec faculté de délégation à son Président-Directeur Général.

La présente délégation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet l'autorisation ayant le même objet consentie par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007.

QUINZIÈME RÉSOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés

L'assemblée générale, en conséquence des propositions de délégation de compétence visées aux 13ème et 14ème résolution ci-avant, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-18 à 24 du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions ordinaires, dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à 1 % du capital actuel de la société, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital visé à la 13ème résolution ci-avant.

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration, sans pouvoir excéder la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société.

Cette autorisation est valable vingt six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions fixées par la loi, à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de mise en œuvre la présente délégation, et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des actions nouvelles, les modalités de libération des actions nouvelles ; constater la réalisation de la ou des augmentations de capital, modifier

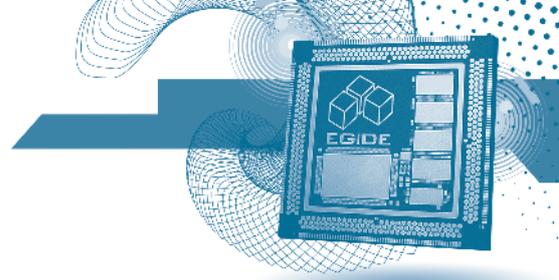
les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délégation.

SEIZIÈME RÉOLUTION - Transfert de Nyse-Euronext vers Nyse-Alternext

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.421-14 du Code monétaire et financier, le transfert de cotation des instruments financiers de la Société du marché réglementé NYSE - Euronext compartiment C vers le marché multilatéral de négociations Alternext - NYSE Euronext et décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour faire admettre les instruments financiers de la Société sur le marché multilatéral de négociation Alternext - Nyse Euronext par transfert du marché Nyse - Euronext compartiment C vers Alternext - Nyse Euronext et prendre toutes mesures rendues nécessaires pour la réalisation des opérations dudit transfert.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

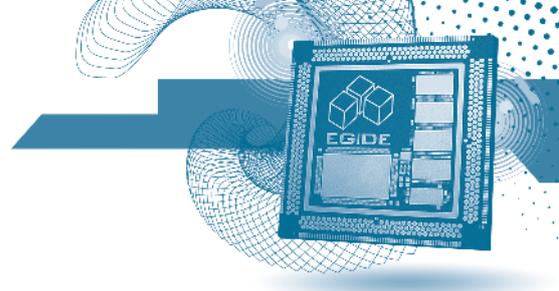
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.



27 TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Eléments du rapport de gestion	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2009	9.1.3
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2009	20.5.2.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2009	20.5.2.2
Exposé sur la situation financier du groupe	9.1.3
Événements postérieurs à la clôture 2009	12.1
Perspectives d'avenir	12.1
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur les mandataires sociaux	14.1 - 14.3 - 15.1
Informations sur la détention du capital	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité de la société (Egide SA)	17.4
Impact environnemental de l'activité de la société (Egide SA)	8.3
Informations sur les filiales et participations	25
Informations boursière	21.3
Rapport du président sur le contrôle interne	16.4
Rapport des commissaires aux comptes	16.5 - 19.2 - 20.4
Informations sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale	26
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
États des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.2.4.3.31







www.egide.fr

EGIDE

Parc d'Activités de Pissaloup
2 rue René Descartes
78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0)1 30 68 81 00
Fax : +33 (0)1 30 66 06 51